

Occupation: Ergothérapeute

LA REVUE DE L'ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC ❖ VOL. 04 N°04 AUTOMNE 2023

**En réponse au besoin de protection
des enfants en milieu scolaire :**

**L'Ordre a piloté un projet d'importance
habilitant les psychoéducateurs,
psychoéducatrices et psychologues
à décider des mesures de contention.**



**Nouvelles
dispositions
réglementaires
concernant les
communications
électorales**

**Belle
participation
au Colloque
2023 : un succès
collectif!**

**Prix, bourses
et subventions
- Mise en
candidature**



Ordre
des ergothérapeutes
du Québec

Donnez-vous les moyens de prendre des mesures précoces et décisives dans la prévention des escarres

Parce que
le **TEMPS**
est important



Evaluation précoce et objective des risques avec le lecteur Provizio™ SEM



Une gamme complète de surfaces d'appui



De nouvelles innovations au service d'un large éventail de résidents grâce au lit Evenda™



Des solutions complètes dédiées au repositionnement et à la mobilisation



Des programmes et des évaluations vous aidant à obtenir de meilleurs résultats cliniques, financiers et opérationnels



En savoir plus

Sommaire

Vol. 04 > N°04
Automne 2023

05

Mot de la présidence

07

En direct de l'Ordre

- 07 Rappel concernant la thérapie de conversion
- 09 La télésanté est maintenant remboursée par la SAAQ
- 10 Résultats de l'inscription annuelle
- 12 Nouvelles dispositions réglementaires concernant les communications électorales
- 14 Position de l'Ordre concernant l'implantation du référentiel de compétences pour les ergothérapeutes au Canada
- 16 Les psychoéducateurs, psycho-éducatrices et psychologues sont dorénavant habilités à décider de l'utilisation des mesures de contention en milieu scolaire
- 18 50^e anniversaire : présentation de la vidéo des membres de l'OEQ
- 18 Protection des renseignements personnels : entrée en vigueur des nouvelles dispositions le 22 septembre 2023
- 20 Un magnifique colloque 2023 !
- 21 L'Ordre des ergothérapeutes du Québec (OEQ) facilite l'intégration des ergothérapeutes en GMF
- 22 Un engagement de l'OEQ envers la Politique gouvernementale de prévention en santé
- 24 Guide des activités professionnelles de l'ergothérapeute

- 25 Modification du Règlement sur l'assistance médicale de la Commission des normes, de l'équité de la santé et de la sécurité au travail (CNESST)
- 26 Bilan de l'inspection professionnelle au 31 mars 2023
- 29 RAPPEL : Mettre à jour ses renseignements personnels

30

Prix, bourses et subventions

- 30 Appel de candidatures 2023
-

32

Ergothérapeutes en action

- 32 Un guide pour aménager des espaces sensoriels en unité d'hébergement
 - 34 La culture au cœur de l'occupation : comment développer sa compétence interculturelle ?
-

40

Plein feux sur la relève

- 40 Des ergothérapeutes lauréates universitaires finalistes de l'édition 2023 Force Avenir
- 41 Célébration de l'Excellence en ergothérapie : les lauréats du Colloque annuel de l'Ordre des ergothérapeutes 2023



07



28



32



43 Avis

46 Formation continue 2023-2024

48 Formation continue autres organismes

VOUS AVEZ UNE QUESTION
RELATIVE À L'APPLICATION
DU **CODE DE DÉONTOLOGIE** FACE
À UNE SITUATION DONNÉE ?

INFODEONTO@OEQ.ORG
OU 514 844-5778, POSTE 248

VOUS AVEZ UNE QUESTION
EN LIEN AVEC LA PRATIQUE
OU DES ENJEUX CLINIQUES ?

ERGO@OEQ.ORG
OU 514 844-5778



Occupation: **Ergothérapeute**

Ordre des ergothérapeutes du Québec

2021, avenue Union, bureau 920
Montréal (Québec) H3A 2S9
Tél.: 514 844-5778 ou 1 800 265-5778
Télec.: 514 844-0478

Rédactrice en chef

Marie-France Jobin

Rédacteurs

Nicole Charpentier, Caroline Fortier,
Marie-France Jobin, Alexandre Nadeau,
Catherine Labrecque, Jacynthe Masse,
Nancy Boudrault

Révision linguistique

Gilles Vilasco

Conception graphique et mise en page

gbdesign-studio.com

Publicités

CPS Média / Eve Champagne
Tél.: 450 227-8414, poste 313
echampagne@cpsmedia.ca
cpsmedia.ca

Renseignements et commentaires

ergo@oeq.org

Tirage : 1 560 exemplaires
ISSN 2562-9921 (Imprimé)
ISSN 2562-993X (En ligne)
N° de convention 40027757 de la Poste-publications

Occupation : ergothérapeute est publié 4 fois par
année. Il rejoint les quelques 6 380 ergothérapeutes
membres de l'Ordre.

Les articles non signés émanent de la rédaction.

Les articles qui n'émanent pas de la rédaction sont
signés par leur auteur. Les opinions et points de vue
qu'ils contiennent n'engagent que ce dernier.

La publication d'annonces publicitaires dans le pré-
sent bulletin ou la mention de produits ou de ser-
vices dans les textes ne signifie pas que l'Ordre les
approuve ni qu'il s'en porte garant.

La transmission d'encarts publicitaires dans le même
envoi que le présent bulletin ne signifie pas que l'Ordre
approuve les produits ou services ainsi offerts ni qu'il
s'en porte garant.

La reproduction des textes apparaissant dans le pré-
sent bulletin est autorisée avec mention de la source.



Ordre
des ergothérapeutes
du Québec

OEQ

Imprimé sur Rolland Opaque. Ce papier contient 30% de fibres
postconsommation, est fabriqué avec un procédé sans chlore
élémentaire et à partir d'énergie biogaz.



ECF

BIOGAZ
ENERGIE



Mot de la présidence



Alexandre Nadeau, erg., M. Erg.

a prévention du suicide, une affaire vitale dans l'exercice de notre profession

Je tiens à vous adresser ce message important concernant l'article 39.4 du Code des professions du Québec, qui porte sur l'information, la promotion de la santé et la prévention dans notre domaine d'activités professionnelles en santé et relations humaines. Comme vous le savez, cette zone commune d'exercice professionnel avec les autres professions englobe un large éventail de responsabilités essentielles pour le bien-être des individus, des familles et des collectivités que nous servons.

Il est essentiel de rappeler que l'article 39.4 du Code des professions stipule que l'information, la promotion de la santé et la prévention du suicide, de la maladie, des accidents et des

problèmes sociaux font partie intégrante de notre pratique professionnelle, pour autant qu'elles soient liées à nos activités professionnelles. Ces activités ne sont pas réservées à un groupe spécifique de professionnels, mais plutôt une responsabilité partagée par l'ensemble des professionnels, incluant les ergothérapeutes, dans les suivis des clients.

Nous devons prendre conscience que depuis l'adoption en 2009 du projet de loi 21, Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines, « la loi inclut également dans l'exercice de ces professions les activités d'information, de promotion et de prévention communes à l'exercice de certaines professions de la santé. Elle introduit la prévention du suicide parmi les activités de prévention ». Il est donc attendu de chacun d'entre nous, en tant qu'ergothérapeutes, d'accomplir lorsqu'il est nécessaire des activités de prévention du suicide, y compris le dépistage du risque suicidaire et les interventions nécessaires requises auprès d'une personne suicidaire, avec compétence et professionnalisme. Cela implique que nous devons nous doter de la formation adéquate pour aborder cette question délicate de manière efficace et bienveillante. Cette intervention n'a pas à être obligatoirement réalisée dans un processus ergothérapeutique. En d'autres mots, un(e) ergothérapeute pourrait avoir à intervenir auprès d'un(e) client(e) qui n'a pas de suivi en ergothérapie afin de prévenir un suicide.

Mot de la présidence

Pour donner suite au rapport d'enquête publique du coroner Julie-Kim Godin signé le 9 juin 2023 concernant le suicide de six personnes, l'Ordre des ergothérapeutes du Québec a répondu par un plan d'action au coroner en chef, M^e Pascale Descary, aux trois recommandations destinées à notre profession en rendant disponible une formation à ce sujet d'ici 2025. Nous prenons ces recommandations très au sérieux et nous nous engageons à renforcer notre rôle en matière de prévention du suicide et de promotion de la santé mentale.

Je vous encourage à vous tenir informés des dernières avancées en matière de prévention du suicide, à participer à des formations pertinentes et à mettre en pratique les compétences acquises de manière éthique et bienveillante. En travaillant ensemble, nous pouvons changer significativement les choses dans la vie des client(e)s et contribuer à créer une société plus saine et juste.

En conclusion, je souhaite vous remercier pour votre dévouement envers notre profession et notre responsabilité envers la santé et le bien-être de nos clients. En parallèle, l'Ordre a des échanges avec le cabinet du ministère responsable des services sociaux afin de mettre davantage en lumière la juste valeur de la profession dans le secteur de la santé mentale. C'est à nous de répondre présents pour la suite des choses dans l'intérêt de la protection du public.

N'hésitez pas à communiquer avec l'Ordre pour toute question ou tout soutien supplémentaire.



Il est donc attendu de chacun d'entre nous, en tant qu'ergothérapeutes, d'accomplir lorsqu'il est nécessaire des activités de prévention du suicide, y compris le dépistage du risque suicidaire et les interventions nécessaires requises auprès d'une personne suicidaire, avec compétence et professionnalisme.

Rappel concernant la thérapie de conversion

AU QUÉBEC, PLUS DE 25% DES PERSONNES LGBTQ+ OU PRÉSUMÉES LGBTQ+ AURAIENT SUBI DE LA PRESSION POUR ÊTRE HÉTÉROSEXUELLES OU POUR AFFICHER UNE IDENTITÉ DE GENRE ET UNE EXPRESSION DE GENRE EXCLUSIVEMENT MASCULINE OU FÉMININE, QUI CORRESPOND À LEUR SEXE ASSIGNÉ À LA NAISSANCE¹.

Parmi celles-ci, certaines auraient été exposées à des thérapies de conversion, lesquelles sont reconnues par la communauté scientifique comme constituant une atteinte à l'intégrité d'une personne et susceptibles de causer des préjudices à celles qui les reçoivent².

Au cours des dernières années, des dispositions législatives ont été adoptées, tant au provincial qu'au fédéral, afin de rendre illégales les thérapies de conversion. En tant que professionnel(le)s, il importe que vous soyez non seulement informés de ces règles, mais également que vous y conformiez. Vous trouverez ci-après un aperçu de ces dernières, mais tout d'abord, il importe de définir ce que l'on entend par « thérapie de conversion ».

Qu'est-ce qu'une thérapie de conversion ?

La définition d'une thérapie de conversion varie quelque peu d'une loi à l'autre, mais de manière générale, « On entend par "thérapie de conversion" toute pratique, y compris une pratique de conversion, tout service ou tout traitement de nature spirituelle ou non ayant pour but d'amener une personne à changer son orientation sexuelle, son identité de genre ou son expression de genre ou encore à réprimer les comportements sexuels non hétérosexuels. » [article 1 du projet de loi].

Cela **ne vise cependant pas** :

- tout traitement médical ou intervention chirurgicale découlant de la démarche autonome d'affirmation de genre d'une personne ainsi que l'accompagnement requis à cette fin ;
- l'accompagnement d'une personne dans le cadre de sa démarche autonome d'acceptation, d'adaptation



et d'affirmation à l'égard de son orientation sexuelle, de son identité de genre ou de son expression de genre.

Quel est le cadre légal applicable aux thérapies de conversion ?

Comme mentionné ci-devant, les thérapies de conversion sont **illégales** au Québec et ailleurs au Canada.

De fait, la [Loi visant à protéger les personnes contre les thérapies de conversion dispensées pour changer leur orientation](#)

¹ <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/violences/homophobie-transphobie/therapies-conversion>

² Plan d'action gouvernemental pour prévenir et contrer les thérapies de conversion, page 9 https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/gouv/homophobie-transphobie/PL_action_TC_2021-2023_MJ0.pdf

[sexuelle, leur identité de genre ou leur expression de genre](#)³, entrée en vigueur le 11 décembre 2020, établit que :

- la thérapie de conversion est réputée porter atteinte au droit à l'intégrité et à la dignité de la personne ;
- personne ne peut, qu'il soit payé ou non, offrir ou s'engager à dispenser une thérapie de conversion ;
- personne ne peut exiger d'une personne qu'elle dispense ce genre de thérapie ;
- personne ne peut faire de la publicité pour promouvoir les thérapies de conversion ou susceptible de créer une fausse impression quant aux bienfaits de ces thérapies sur la santé des personnes ;
- la personne qui a suivi une thérapie de conversion peut obtenir réparation pour le préjudice subi.

La Loi prévoit des **amendes** allant de 5 000 \$ à 150 000 \$ en cas de non-respect. Elle établit de plus que le fait pour un professionnel de dispenser une thérapie de conversion constitue un acte dérogatoire à la dignité de sa profession pouvant donner lieu à une **poursuite disciplinaire**.

Depuis le 7 janvier 2022, les pratiques liées aux thérapies de conversion sont de plus devenues **criminelles** dans l'ensemble du Canada. De fait, la [Loi modifiant le Code criminel \[thérapie de conversion\]](#)⁴ prévoit les infractions suivantes :

- faire suivre une thérapie de conversion à une personne ;
- agir en vue de faire passer un enfant à l'étranger pour qu'il y suive une thérapie de conversion ;
- faire la promotion de la thérapie de conversion ou faire de la publicité de thérapie de conversion ;
- bénéficier d'un avantage matériel, notamment pécuniaire, provenant de la prestation de thérapies de conversion.

La Loi prévoit la possibilité de peines d'**emprisonnement** en cas de non-respect.

En tant qu'**ergothérapeutes**, vous êtes de plus soumis au [Code de déontologie des ergothérapeutes](#) qui place au cœur de votre pratique la promotion du bien-être, de la santé mentale et de l'intégrité de chaque individu. Nous vous invitons donc à être conscients que les personnes LGBTQ+ peuvent faire face à des défis uniques et des stigmates sociaux et à créer des environnements inclusifs, bienveillants et sans discrimination pour toutes les personnes que vous accompagnez dans le cadre de votre pratique professionnelle.

L'Ordre a à cœur la protection des droits et de la santé de tous les individus et nous encourageons tous nos membres à respecter les dispositions législatives applicables et à promouvoir des pratiques éthiques et inclusives au sein de notre profession.

Pour en savoir plus

Pour en apprendre davantage sur les thérapies de conversion, notamment les recours légaux à la disposition des victimes, les ressources d'aide psychosociale et d'aide juridique et découvrir des outils de formation, veuillez consulter :

- [Loi visant à protéger les personnes contre les thérapies de conversion dispensées pour changer leur orientation sexuelle, leur identité de genre ou leur expression de genre](#)
- [Loi modifiant le Code criminel \[thérapie de conversion\]](#)
- [Code de déontologie des ergothérapeutes](#)
- [Thérapies de conversion ffl Gouvernement du Québec \[quebec.ca\]](#)
- [Éducaloi – Thérapie de conversion : des pratiques interdites et dangereuses](#)

Nous vous invitons de plus à consulter le [Plan d'action gouvernemental pour prévenir et contrer les thérapies de conversion 2021-2023](#)



³ [2020_chapitre 28]

⁴ [L.C. 2021_ch. 24]

Nous vous invitons donc à être conscients que les personnes LGBTQ+ peuvent faire face à des défis uniques et des stigmates sociaux et à créer des environnements inclusifs, bienveillants et sans discrimination.

La télésanté est maintenant remboursée par la SAAQ

À LA SUITE DES RÉUNIONS RÉGULIÈRES ENTRE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ), L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES ERGOTHÉRAPEUTES EN PRATIQUE PRIVÉE (AQEPP) ET L'ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC (OEQ) AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE, LA SAAQ A DONNÉ SON AUTORISATION POUR L'INTÉGRATION DE LA TÉLÉSANTÉ (TÉLÉPRATIQUE) EN TANT QUE MODALITÉ THÉRAPEUTIQUE DANS LE DOMAINE DE L'ERGOTHÉRAPIE. CETTE APPROCHE EST REMBOURSÉE DEPUIS LE 1^{ER} OCTOBRE 2023. SON UTILISATION EST BASÉE SUR LE JUGEMENT PROFESSIONNEL DE L'ERGOTHÉRAPEUTE RESPONSABLE DU CAS DE L'ACCIDENTÉ DE LA ROUTE, EN CONFORMITÉ AVEC LE CODE DE DÉONTOLOGIE DES ERGOTHÉRAPEUTES.

La SAAQ a mis à jour son manuel relatif au remboursement de certains frais, spécifiant que les dépenses engagées pour des traitements ou des consultations en télépratique sont admissibles au remboursement, sous réserve du respect des politiques et des règles établies par les différents ordres professionnels, et à condition que l'état de santé de la personne accidentée le permette. Cependant, la

SAAQ favorise toujours les traitements en personne à des moments clés de la démarche thérapeutique, comme les évaluations ou lorsque la personne accidentée nécessite une mobilisation, une activation ou une interaction sociale.

Vous trouverez sous peu, la modification de cette politique sur le site de la SAAQ. <https://saaq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/acces-information/manuel-remboursements-applicabilite.pdf>



Résultats de l'inscription annuelle

INSCRIPTION AU TABLEAU DE L'ORDRE 2023-2024

VOICI LES RÉSULTATS DE LA PÉRIODE D'INSCRIPTION AU TABLEAU DES MEMBRES DE L'OEQ AU TERME DE CELLE-CI, SOIT LE 31 MARS 2023.

On constate une augmentation de 2,82 %, soit de cent quatre-vingts membres supplémentaires.

Nombre de membres		Sexe		
Au 31 mars 2022	6 200		N^{bre}	%
Au 31 mars 2023	6 380	Femmes	5 891	92,3
Croissance	180 (2,82 %)	Hommes	489	7,7

10

Nous constatons que la majorité des membres de l'Ordre sont âgés de moins de 44 ans, soit dans une proportion de 71 %. L'âge moyen étant de 39 ans et l'âge médian de 37 ans.

Âge		
	N^{bre}	%
Moins de 35 ans	2 667	41,8
De 35 à 44 ans	1 861	29,2
De 45 à 54 ans	1 237	19,4
Plus de 55 ans	615	9,6
Âge moyen	38,9 ans	
Âge médian	37 ans	

En ce qui a trait aux catégories de permis, la presque totalité des permis correspond aux permis ordinaires.

Catégories de permis	
Permis ordinaire	6 373
Permis de psychothérapeute*	29
Permis temporaire	7

* Le permis de psychothérapeute est délivré par l'Ordre des psychologues du Québec aux ergothérapeutes qui se sont qualifiés.



On observe une stabilité quant au pourcentage de membres par région administrative.

Régions administratives du domicile professionnel		
	N ^{bre}	%
01. Bas-Saint-Laurent	136	2,1
02. Saguenay–Lac-Saint-Jean	175	2,7
03. Capitale nationale	744	11,7
04. Mauricie	281	4,4
05. Estrie	322	5,0
06. Montréal	1 827	28,7
07. Outaouais	230	3,6
08. Abitibi-Témiscamingue	80	1,2
09. Côte-Nord	43	0,7
10. Nord-du-Québec	24	0,4
11. Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	55	1,0
12. Chaudière-Appalaches	309	4,9
13. Laval	286	4,5
14. Lanaudière	288	4,5
15. Laurentides	378	5,9
16. Montérégie	967	15,1
17. Centre-du-Québec	150	2,3
HQ – Hors Québec	85	1,3

Rappelons que la période d'inscription annuelle au Tableau des membres de l'Ordre des ergothérapeutes, pour l'année 2024-2025, se déroulera de la mi-février au 31 mars 2024. Les détails seront transmis en début d'année 2024.



Alors que la majorité des classes de cotisation sont similaires à l'année dernière, on observe une augmentation du nombre de membres dans la catégorie « apport à la famille ». Une piste d'explication réside probablement dans l'augmentation de la réduction du montant de la cotisation (passant de 25 % à 50 % de réduction).

Classe de cotisation	N ^{bre} de membres au 31 mars 2023	N ^{bre} de membres au 31 mars 2022
Ordinaire	5 486	5 410
1 ^{re} inscription	278	297
Apport à la famille	388	275
Membre aux études	83	87
Retraité	93	81
Hors Québec	52	50





7. ne laisse pas croire que la communication provient de l'Ordre ou d'un tiers ;
8. ne contient pas le symbole graphique de l'Ordre.

Diffusion des messages de communication électorale

Aux termes des nouvelles dispositions, il est prévu que l'Ordre peut diffuser ou publier un message électoral écrit d'un candidat par l'entremise d'une de ses publications, de son site Internet ou de ses comptes d'utilisateur ouverts sur les médias sociaux.

Lorsque le président est élu au suffrage universel des membres, l'Ordre peut, de plus, diffuser ou publier une courte vidéo de présentation d'un

candidat à la présidence par l'entremise de son site Internet, dans le cadre et les limites fixés par l'Ordre.

Diverses balises ont de plus été intégrées au règlement afin de bien encadrer la diffusion des messages électoraux par **les candidats**. Parmi ces dernières, mentionnons que :

- Le candidat doit s'abstenir de diffuser des messages électoraux sur les comptes d'utilisateur de l'Ordre ouverts sur les médias sociaux ou de s'exprimer sur ces derniers afin de promouvoir sa candidature ;
- Seul le candidat est autorisé à diffuser ou à faire diffuser un message de communications électorales. Pour ce faire, il ne peut nommer un représentant qui l'assiste ou le représente ;
- Un candidat ne peut promouvoir sa candidature ou défavoriser celle d'un autre candidat par l'achat de publicité ;
- Les candidats doivent s'assurer, en tout temps, de maintenir leur indépendance et d'éviter toute situation de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts ;
- Le candidat doit s'abstenir de transmettre un message électoral à une personne qui lui a manifesté sa volonté de ne pas recevoir de messages électoraux de sa part.

En cas de non-respect des nouvelles dispositions

La secrétaire générale de l'Ordre est chargée de voir au respect de ces nouvelles dispositions.

Lorsque la secrétaire constate qu'un candidat n'a pas respecté l'une des règles de communications électorales, elle lui transmet un avertissement écrit.

La secrétaire peut également exiger d'un candidat qu'il rectifie ou supprime un message électoral ou qu'il se rétracte publiquement dans le délai qu'elle lui indique.

Lorsque le candidat ne donne pas suite à cette demande, la secrétaire lui transmet un avis de non-conformité aux règles de communication électorale, lequel peut comprendre un blâme public si, de l'avis de la secrétaire, la situation le justifie. Cet avis de non-conformité est également transmis aux membres de l'Ordre et est publié sur le site Internet de l'Ordre.



Plusieurs ergothérapeutes ont manifesté le souhait d'obtenir de plus amples renseignements sur chacun des candidats afin de leur permettre de faire un choix éclairé.

Position de l'Ordre concernant l'implantation du référentiel de compétences pour les ergothérapeutes au Canada

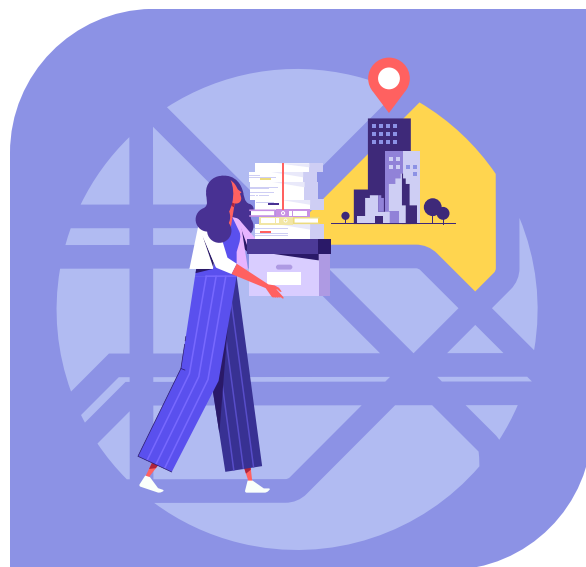
L'ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC (OEQ) AMORCE LES TRAVAUX POUR L'INTÉGRATION DU RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES DES ERGOTHÉRAPEUTES DU CANADA.

Le nouveau référentiel de compétences pour les ergothérapeutes au Canada a été publié en décembre 2021. Ce [document](#) a été élaboré par un comité de travail dans une visée d'obtenir un seul corpus unifié de compétences pour l'ensemble des ergothérapeutes au Canada.

Il est le fruit d'une collaboration étroite entre trois organisations nationales :

- L'Association canadienne des ergothérapeutes (ACE) ;
- L'Association canadienne des organismes de réglementation en ergothérapie (ACORE, association à laquelle prend part l'OEQ) ;
- L'Association canadienne des programmes universitaires en ergothérapie (ACPUE).

Ce référentiel canadien repose sur un modèle de rôle définissant le travail de l'ergothérapeute. Il est étroitement aligné avec les récentes lignes directrices canadiennes en



L'adoption de ce référentiel à l'échelle nationale garantira une cohérence dans les attentes envers les ergothérapeutes canadiens, facilitera la mobilité de la main-d'œuvre et établira des fondements communs pour toutes les organisations législatives et universitaires.



matière de pratique de l'ergothérapie publiées par l'ACE à l'été 2022, reflétant ainsi l'évolution de la profession. Il intègre de nouvelles compétences liées à la culture, l'équité et la justice, mettant en avant la diversité et l'inclusion, des valeurs essentielles dans notre profession. L'adoption de ce référentiel à l'échelle nationale garantira une cohérence dans les attentes envers les ergothérapeutes canadiens, facilitera la mobilité de la main-d'œuvre et établira des fondements communs pour toutes les organisations législatives et universitaires.

Les universités sont déjà engagées dans l'intégration de ce référentiel et assurent que les futurs ergothérapeutes diplômés des universités

québécoises seront bientôt familiarisés avec les éléments du référentiel canadien. Quant au référentiel de compétences de l'[OEQ datant de 2010](#), il devait être révisé et ajusté pour suivre l'évolution de la profession au sein du système professionnel québécois, conformément à la planification stratégique 2023-2026.

C'est dans ce contexte et à la suite de l'analyse de la situation que le conseil d'administration a pris la décision le 9 juin 2023 d'amorcer les travaux qui s'échelonneront sur quelques années afin d'intégrer le référentiel canadien dans les normes de pratiques des ergothérapeutes québécois. Les étapes de ce projet seront communiquées en détail à une date ultérieure.



AU CISSS DE LA
ON T'OFFRE...

Gaspésie

- DES POSTES PERMANENTS ET DES REMPLACEMENTS À LONG TERME
- DES CONDITIONS DE TRAVAIL AVANTAGEUSES
- UN MILIEU DE TRAVAIL STIMULANT
- DES ÉQUIPES DYNAMIQUES
- UNE AIDE AU DÉMÉNAGEMENT (PARTENAIRE)
- DE LA BEAUTÉ À PERTE DE VUE

Joins-toi à nous!

WWW.CISSS-GASPESIE.GOUV.QC.CA/MA-CARRIERE



Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Gaspésie

Québec 

Les psychoéducatrices, psychoéducateurs et psychologues sont dorénavant habilités à décider de l'utilisation des mesures de contention en milieu scolaire

LE 19 OCTOBRE 2023, LE [RÈGLEMENT SUR UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE POUVANT ÊTRE EXERCÉE PAR LES PSYCHOÉDUCATEURS ET PSYCHOÉDUCATRICES ET LES PSYCHOLOGUES](#) (RÈGLEMENT) ENTRAÎNE EN VIGUEUR.

Avec ce Règlement, les psychoéducatrices, psychoéducateurs et psychologues sont dorénavant habilités à décider de l'utilisation de mesures de contention en dehors du cadre d'application de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS) et de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (LSSSSAC), notamment en milieu scolaire.

Rappelons qu'auparavant, seuls les ergothérapeutes, infirmiers et infirmières, médecins et physiothérapeutes étaient légalement autorisés à décider de l'utilisation de mesures de contention en milieu scolaire. Les psychoéducatrices, psychoéducateurs et psychologues étaient pour leur part habilités à décider de l'utilisation des mesures de contention uniquement lorsque cela s'inscrivait dans le



L'OEQ est fier d'avoir joué un rôle central dans cette initiative qui vise à assurer une protection accrue des élèves et une utilisation adéquate des mesures de contention dans le domaine scolaire, par des professionnels qualifiés.

La décision de recourir à la contention par un professionnel habilité doit cependant être mise en oeuvre en respect du champ d'exercices du professionnel.

cadre d'application de la LSSSS et de la LSSSSAC.

Comme nous l'indiquions dans les éditions de [l'hiver](#) et du [printemps](#) 2023 de la revue *Occupation : Ergothérapeute*, ce Règlement est l'aboutissement de travaux entrepris en avril 2022 par un groupe de travail interordres. Ce groupe était composé de représentants du Collège des médecins du Québec, de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec, de l'Ordre

des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec et de l'Ordre des psychologues du Québec, visant à élargir la portée de l'habilitation des psychoéducateurs, psychoéducatrices et les psychologues au milieu scolaire de manière à pallier au manque de professionnels habilités dans ce secteur.

Parallèlement aux travaux d'habilitation, un autre groupe de travail, composé de représentants des ordres concernés ainsi que de représentants de la Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ) et du ministère de l'Éducation, a entrepris,

en février 2022, des travaux en vue de l'élaboration d'un cadre de référence faisant état des bonnes pratiques en matière d'utilisation de mesures de contention en milieu scolaire afin de mieux encadrer cette pratique à haut risque de préjudice.

Ce guide devrait être rendu public par le ministère de l'Éducation en décembre 2023. Des rencontres entre ce groupe de travail et les directions des centres de service scolaire sont en cours de planification afin de répondre aux questions et faciliter la mise en œuvre de ces directives.

L'OEQ est fier d'avoir joué un rôle central dans cette initiative qui vise à assurer une protection accrue des élèves et une utilisation adéquate des mesures de contention dans le domaine scolaire, par des professionnels qualifiés. L'Ordre rappelle qu'il est essentiel de se souvenir que le recours à une mesure de contention doit être considéré comme une option de dernier recours. La décision de recourir à la contention par un professionnel habilité doit cependant être mise en œuvre en respect du champ d'exercice du professionnel.





50^E ANNIVERSAIRE : PRÉSENTATION DE LA VIDÉO DES MEMBRES DE L'OEQ

L'Ordre des ergothérapeutes du Québec met en lumière les ergothérapeutes de tous les coins du Québec !

En cette année marquant le 50^e anniversaire de son intégration dans le système professionnel, l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (OEQ) a dévoilé, lors du Cocktail reconnaissance, le 28 septembre dernier, dans le cadre des activités du colloque de l'OEQ, la vidéo réalisée grâce à votre généreuse participation. Nous vous invitons à la découvrir ou la redécouvrir en suivant le lien [vidéo](#).

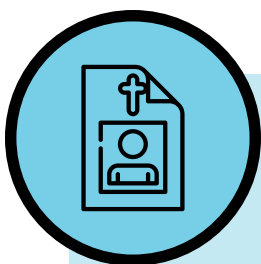
Un grand merci à tous ceux et celles qui ont contribué à ce projet ! <



Isabelle Roberge



50^e anniversaire



PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS : ENTRÉE EN VIGUEUR DES NOUVELLES DISPOSITIONS LE 22 SEPTEMBRE 2023

La majorité des dispositions de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels sont entrées en vigueur le **22 septembre 2023**.

Si ce n'est déjà fait, l'Ordre vous incite fortement à entamer dès maintenant les travaux en vue de la mise en œuvre de ces nouvelles obligations. Afin de vous assister à cet égard, l'Ordre a mis en ligne, au printemps dernier, [une page consacrée à cette loi](#). Vous y trouverez notamment :

- un aperçu des **principales dispositions** qui sont

entrées en vigueur le 22 septembre 2023 ;

- des liens vers des **explications** et des **informations pratiques** en lien avec la mise en œuvre de ces modifications ;
- des **modèles de documents** et **autres outils** afin de vous assister dans vos travaux de conformité ;
- des **formations** sur cette Loi destinées aux professionnels.

Cette page sera mise à jour au fur et à mesure que de nouveaux outils seront disponibles ; nous vous invitons à la consulter régulièrement. <

Des questions concernant la tenue des dossiers?

Visitez le **Guide de la tenue des dossiers**
dans la section Publications
du site Web de l'Ordre.

[www.oeq.org/publications/documents-professionnels/
la-tenue-des-dossiers-en-ergotherapie/](http://www.oeq.org/publications/documents-professionnels/la-tenue-des-dossiers-en-ergotherapie/)

Bonnes pratiques, questions fréquentes,
explications, liens utiles...

Un outil à consulter fréquemment!



Ordre
des ergothérapeutes
du Québec

Un magnifique colloque 2023!

LE COLLOQUE ANNUEL S'EST TENU LES 28 ET 29 SEPTEMBRE DERNIER, EN MODE HYBRIDE, AU CENTRE DES CONGRÈS À LÉVIS. AYANT POUR THÈME « AFFIRMER SON LEADERSHIP ET PROMOUVOIR L'INNOVATION EN ERGOTHÉRAPIE », L'ÉVÈNEMENT A RASSEMBLÉ PRÈS DE 200 ERGOTHÉRAPEUTES ET ÉTUDIANT(E)S EN PRÉSENCE ET UNE CINQUANTAINE DE PERSONNES EN WEBDIFFUSION, SANS COMPTER LA PRÉSENCE DE NOS NOMBREUX PARTENAIRES.

Au total, 22 conférences, 8 ateliers, 9 affiches scientifiques ont été présentés, tous aussi pertinents et enrichissants les uns que les autres. Nous tenons à remercier du fond du cœur toutes les personnes qui ont fait des présentations sous forme de conférence, d'atelier ou d'affiche. La richesse de leurs propos, leur engagement envers la profession, leur passion et leur générosité ont permis d'offrir un contenu des plus intéressants.

De plus, les participant(e)s ont eu l'opportunité de visiter les 22 kiosques du salon des exposants, rencontrer le Dr Jean-Bernard Trudeau et l'illustrateur Mario Maloin la première journée et M^{me} Sophie Prigent à notre 5 à 7 — Cocktail de reconnaissance. Nous tenons également à souligner leur contribution significative à l'évènement.

Le succès du colloque 2023 revient aussi à toutes les personnes qui y ont participé. Leur présence active, leur motivation et leurs nombreuses interactions ont contribué au dynamisme de ces deux journées et à la richesse des échanges. Nous sommes vraiment fiers de notre communauté d'ergothérapeutes qui a à cœur de fournir des services de qualité à la population.

Nous démarrerons sous peu la planification de notre prochain rendez-vous annuel. Nous vous invitons à surveiller l'appel de propositions pour collaborer à l'édition de novembre 2024. Nous sommes impatients de vous rencontrer et de vous revoir à l'occasion de futurs évènements de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec.



Alexandre Nadeau, erg.,
M.Erg., Président de l'OEQ



Émilie Lagueux, erg., Ph.D.
Université de Sherbrooke.



Atelier « S'initier au leadership. »



Colloque 2023



Alexandre Nadeau, Dr Jean-Bernard
Trudeau, Sophie Prigent, Marie-France
Jobin, Danielle Boué, Mario Maloin

L'Ordre des ergothérapeutes du Québec (OEQ) facilite l'intégration des ergothérapeutes en GMF

NOUS AVONS LE PLAISIR D'ANNONCER QU'UNE ÉTAPE IMPORTANTE A ÉTÉ FRANCHIE DANS L'INCLUSION DE L'ERGOTHÉRAPIE AU SEIN DES GROUPES DE MÉDECINE FAMILIALE (GMF) AU QUÉBEC. LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 JUIN DERNIER, L'ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC A ADOPTÉ LA FICHE D'INTÉGRATION DES ERGOTHÉRAPEUTES EN GMF.

Cette étape marque une reconnaissance significative de la profession et de son rôle essentiel dans les équipes de soins de santé arrimé avec la planification stratégique actuelle de l'OEQ. La fiche d'intégration a été élaborée avec soin et précision, mettant en évidence les principales compétences des ergothérapeutes et leur contribution aux soins globaux dispensés dans la trajectoire de soins des GMF.

Nous sommes fiers d'annoncer que [cette fiche](#) est désormais accessible à tous sur notre site web officiel. Les ergothérapeutes ainsi que les professionnels de la santé et les gestionnaires des GMF pourront y trouver des informations détaillées sur les responsabilités, les activités et les

domaines d'intervention possibles des ergothérapeutes au sein de ces établissements de santé.

Mais ce n'est pas tout ! Pour garantir une pleine intégration de l'ergothérapie dans les GMF, des démarches ont été poursuivies auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Nous avons sollicité que la fiche d'intégration soit déposée officiellement aux côtés de celles des autres professions de la santé sur le site du ministère à ce sujet. Cette démarche vise à renforcer l'importance de l'ergothérapie dans la prise en charge des patients et à faciliter la collaboration au sein des équipes interdisciplinaires des GMF.

En conclusion, cette adoption de la fiche d'intégration des ergothérapeutes en GMF par l'OEQ est une avancée significative pour notre profession. Nous continuons à œuvrer pour faire

rayonner l'ergothérapie dans l'intérêt du public et favoriser son inclusion dans les équipes des GMF. Nous remercions tous ceux qui ont contribué à ce succès, particulièrement les ergothérapeutes, et nous sommes convaincus que cette reconnaissance accrue ouvrira de nouvelles opportunités pour l'ergothérapie au Québec.

Nous invitons tous les ergothérapeutes, professionnels de la santé et acteurs du domaine à consulter la fiche d'intégration et à soutenir la démarche pour une pleine reconnaissance de notre profession au sein des GMF. Ensemble, nous pouvons continuer à améliorer la qualité des soins de santé offerts à la population québécoise pour des services en temps opportun.



Nous avons sollicité que la fiche d'intégration soit déposée officiellement aux côtés de celles des autres professions de la santé sur le site du ministère à ce sujet.

Un engagement de l'OEQ envers la Politique gouvernementale de prévention en santé

DANS UN CONTEXTE OÙ LA SANTÉ ET LA QUALITÉ DE VIE DES QUÉBÉCOIS ET QUÉBÉCOISES SONT AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS, L'ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC (OEQ) S'ENGAGE ACTIVEMENT DANS DES INITIATIVES VISANT À FAVORISER LA PRÉVENTION EN SANTÉ.

Dans les derniers mois, le président de l'OEQ, Alexandre Nadeau, a participé à une rencontre, qui s'est tenue le 22 juin à Québec, avec d'autres ordres professionnels en santé et relations humaines et les partenaires dans la communauté. L'objectif de cette réunion était de discuter de la Politique gouvernementale de prévention en santé, un enjeu majeur pour le bien-être de la population québécoise avec le sous-ministre adjoint, le D^r Horacio Arruda.

Les ergothérapeutes jouent un rôle essentiel dans notre société, intervenant à divers stades de la vie des individus, de la naissance à la fin de vie, pour améliorer leur condition physique et mentale. Leur mission est de favoriser la santé et la qualité de vie en aidant les gens à développer leurs capacités et en facilitant leur accès aux services professionnels. Dans ce contexte, l'OEQ assume un rôle crucial dans la protection du public et dans la promotion d'initiatives de prévention en santé.

La planification stratégique 2023-2026 de l'OEQ ancre l'engagement de l'Ordre pour rendre les services professionnels accessibles en temps opportun, contribuant ainsi au bien-être collectif de la population québécoise en agissant davantage en prévention dans la trajectoire de soins.

L'OEQ se réjouit de faire partie intégrante de la liste de partenaires engagés dans cette démarche cruciale pour l'évolution de la santé et de la qualité de vie au Québec. La prévention en santé est un enjeu qui nécessite la collaboration de l'ensemble de la communauté, notamment la communauté professionnelle, et l'OEQ est prêt à jouer son rôle dans la réalisation de cet objectif.

C'est ensemble que nous pouvons œuvrer pour un avenir où la prévention en santé est au cœur de notre société, contribuant ainsi au bien-être et à l'épanouissement de



Manon Dufresne, présidente de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec, D^r Horacio Arruda, sous ministre adjoint MSSS, Alexandre Nadeau président de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec.

toute la population québécoise.

Pour les détails et des actions en cours de la Politique gouvernementale en prévention de la santé, veuillez explorer le lien suivant : [Politique gouvernementale de prévention en santé — Santé et Services sociaux.](#)





Simplifiez votre quotidien

Spécialement conçue pour répondre aux besoins de sécurité et de confort de ses utilisateurs, la baignoire à porte verticale Assisto est le fruit de plus de cinq ans de recherche et développement. Conçue en collaboration avec des ergothérapeutes et le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ), la baignoire Assisto offre une expérience de bain exceptionnelle.

Son design ergonomique innovant permet une position horizontale, favorisant ainsi la détente et le bien-être. Les risques de chute à l'entrée ou à la sortie de la baignoire Assisto sont considérablement réduits, car il n'y a aucun seuil à enjamber et on n'y est jamais debout. À la hauteur d'une chaise, son seuil respecte les standards d'accessibilité nord-américains. Sa porte légère zéro gravité offre deux niveaux d'ouverture, ce qui facilite le travail des aidants naturels ou des professionnels de la santé. Grâce à son drain breveté, la baignoire se vide en seulement 15 secondes, pour éviter de devoir attendre au froid. De plus, elle se remplit en seulement 3 minutes. Pour plus de confort, des options comme la chromothérapie, les jets d'air et le dossier chauffant sont également offertes. La baignoire Assisto est la solution idéale pour vos patients.

Contactez-nous pour en savoir plus : information@collectionassisto.com | 450 385-2555 | 1 833 414-2555



SÉCURITÉ | CONFORT | DIGNITÉ

Fabriqué au Québec | Produit breveté | collectionassisto.com

ASSISTO

Guide des activités professionnelles de l'ergothérapeute

L'OEQ RECONNAÎT QUE LA MISE EN PRATIQUE DES RÈGLES ÉNONCÉES PAR LE CODE DES PROFESSIONS, LA LOI-CADRE DU SYSTÈME PROFESSIONNEL QUÉBÉCOIS, ENGENDRE FRÉQUEMMENT DES INTERROGATIONS DANS LA PRATIQUE QUOTIDIENNE DES ERGOTHÉRAPEUTES. C'EST POURQUOI UN *GUIDE DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES DE L'ERGOTHÉRAPEUTE* A ÉTÉ CONÇU PAR L'ÉQUIPE DE LA DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA QUALITÉ DE L'EXERCICE (DDQE) DE L'ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC (OEQ), VALIDÉ PAR DES EXPERTS DU RÉSEAU, DANS LE BUT D'AIDER SES MEMBRES À EXERCER LEUR PROFESSION EN RESPECTANT LES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS EN VIGUEUR.

Dans ce contexte et en alignement avec sa mission de protection du public, l'OEQ publie ce *Guide des activités professionnelles de l'ergothérapeute* permettant aux membres de l'OEQ d'assumer pleinement leurs responsabilités et leurs activités réservées. Ce Guide s'appuie sur l'interprétation des documents suivants : le *Cahier explicatif de la Loi modifiant le Code des professions* (2003) et le *Guide explicatif de la Loi modifiant le Code des professions dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines* (2021).

Ce document ne constitue pas une interprétation juridique des dispositions législatives ; son objectif principal est de faciliter la recherche, la compréhension et l'application des lois encadrant la pratique de l'ergothérapie au Québec pour les ergothérapeutes.

- Ce guide offre des clarifications concrètes sur :
- l'application du Code des professions à l'exercice de l'ergothérapie, notamment le champ d'exercice spécifique et les activités réservées aux ergothérapeutes ;
 - les contributions de l'ergothérapeute dans le contexte d'activités réservées à d'autres professions ;
 - les activités non réservées, mais qui peuvent être apparentées à la profession d'ergothérapeute ;
 - les situations où certaines activités sont réservées à d'autres professions, mais peuvent également être exercées par des ergothérapeutes en vertu d'une habilitation réglementaire.

Le *Guide des activités professionnelles de l'ergothérapeute* se veut également utile pour les gestionnaires, autres professionnels de la santé, tiers payeurs et toute personne intéressée, pour mieux comprendre le rôle des ergothérapeutes et identifier les domaines où leurs activités sont réservées.

En somme, le « Guide des activités professionnelles de l'ergothérapeute » a l'ambition d'être une ressource essentielle pour les membres de l'OEQ, clarifiant les aspects juridiques et encadrant les activités professionnelles de manière à favoriser une pratique conforme aux normes et à la mission de protection du public d'un ordre professionnel. Sa parution est prévue pour le début de l'année 2024.

Soyez aux aguets !



Modification du Règlement sur l'assistance médicale de la Commission des normes, de l'équité de la santé et de la sécurité au travail (CNESST)

LE 4 JUILLET 2023, L'ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC (OEQ) A ADRESSÉ UNE LETTRE AU MINISTRE DU TRAVAIL, M. JEAN BOULET, EXPRIMANT SES PRÉOCCUPATIONS CONCERNANT LES MODIFICATIONS RÉCENTES APPORTÉES AU [RÈGLEMENT SUR L'ASSISTANCE MÉDICALE \(RAM\)](#).

L'OEQ s'inquiétait notamment des changements à l'article 16.1 du RAM, qui obligent certains professionnels de la santé (physiothérapeutes, médecins et infirmières praticiennes spécialisées) à réévaluer périodiquement la situation des travailleurs pris en charge exclusivement par des technologues en physiothérapie. Cette mesure diminue l'autonomie professionnelle des technologues en physiothérapie sans justification apparente et surcharge d'autres professionnels de la santé déjà débordés.

L'Ordre soulignait que ces réévalu-

ations ralentiront le processus de réadaptation et auront un impact sur le potentiel fonctionnel de réadaptation des travailleurs accidentés. Dans le contexte de pénurie de main-d'œuvre, cette exigence va à l'encontre de l'efficacité des services de réadaptation prônée par le gouvernement dans le cadre de la réforme du système de santé québécois.

L'OEQ et l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ) ont alors recommandé le report de l'application de cette mesure pour évaluer ses conséquences sur une clientèle souvent vulnérable.

Le président de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, Alexandre Nadeau, demandait ainsi au ministre



Cette lettre soulignait l'importance de préserver l'autonomie et l'efficacité des professionnels de la santé dans le processus de réadaptation des travailleurs accidentés.

du Travail de prendre en considération leurs préoccupations pour assurer des services de réadaptation en temps opportun, par le professionnel compétent, pour les personnes victimes d'accidents du travail et atteintes de maladies professionnelles.

Au final, cette lettre soulignait l'importance de préserver l'autonomie et l'efficacité des professionnels de la santé dans le processus de réadaptation des travailleurs accidentés.

Le 31 juillet 2023, le ministre du Travail, M. Jean Boulet, a répondu en exprimant son intérêt pour les préoccupations soulevées par l'OEQ concernant les changements au RAM, notamment l'article 16.1. Il a tenu à préciser que l'encadrement des soins et traitements proposé par la CNESST vise

à assurer leur accessibilité au plus grand nombre de travailleurs dans des délais raisonnables. Le ministre a également tenu à souligner que les technologues conservent les mêmes responsabilités qu'auparavant, dans le respect de leur champ de compétence ; les évaluations périodiques de la condition des travailleurs accidentés favorisent leur réintégration durable au travail en évitant le surtraitemment.

L'OEQ continuera à suivre le dossier en étroite collaboration avec l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ) et informera les membres œuvrant avec ces changements.



Bilan de l'inspection professionnelle au 31 mars 2023

COMME CHAQUE ANNÉE, LE COMITÉ EXÉCUTIF DE L'ORDRE (CE) A APPROUVÉ LE PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION DÉTERMINÉ PAR LE COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE (CIP). LES CIBLES DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE ONT ÉTÉ DE 200 ERGOTHÉRAPEUTES POUR LE VOLET COMPÉTENCE ET DE 30 LIEUX D'EXERCICE DU SECTEUR PRIVÉ POUR LE VOLET CLINICO-ADMINISTRATIF.

Cette année, tous les avis d'inspection ont pu être transmis par courriel via le Portail OEQ tel qu'il avait été prévu.

1. L'inspection sur la compétence

1.1 L'inspection de la pratique de la psychothérapie

Les travaux pour revisiter le référentiel d'activités professionnelles lié à l'exercice de la profession de psychologue au Québec et faire une proposition au CA (Conseil d'administration) quant aux normes de compétences attendues pour les ergothérapeutes-psychothérapeutes ne sont pas réalisés. Par conséquent, il n'y a pas eu d'inspection des ergothérapeutes-psychothérapeutes au programme 2022-2023.



1.2 L'inspection de la pratique de l'ergothérapie

Le programme d'inspection 2022-2023 a été établi à partir de la base de données de l'Ordre. Le CIP prévoyait alors procéder à l'inspection sur la compétence de 200 ergothérapeutes.

Un ergothérapeute pouvait être inspecté si celui-ci réalisait, au cours du programme 2022-2023, des activités axées sur la prestation de services d'ergothérapie fournis directement à un client ou conçus pour un client, ou sur la prise de décision à l'égard de services requis, et ce, exclusivement à partir de dossiers de clients préparés par un autre ergothérapeute ou un autre professionnel et s'il répond à l'un des critères suivants :

- Un minimum de 1 an d'expérience professionnelle et une inspection précédente ou une évaluation des compétences par le comité d'admission datant de plus de trois ans ;
- Une première inscription plus de trois ans après l'obtention du permis de l'Ordre ou une réinscription au tableau des membres après y avoir fait défaut pendant plus de trois ans (lorsqu'une évaluation des compétences n'a pas été jugée requise par le comité d'admission avant de permettre l'inscription au Tableau de l'Ordre) ;
- Après s'être abstenu pendant plus de trois ans de réaliser des activités axées sur la prestation de services d'ergothérapie fournis directement à un client ou conçus pour un client, ou sur la prise de décision à l'égard de services requis, et ce, exclusivement à partir de dossiers de clients préparés par un autre ergothérapeute ou un autre professionnel ;
- Après avoir exercé la profession pendant moins de 600 heures au cours des trois années précédant sa dernière inscription au tableau des membres ;
- Une inspection de contrôle prévue en 2022-2023 ;
- Une inspection visant la vérification du maintien des acquis à la suite de la réussite, au cours d'une année précédente, d'un stage de perfectionnement imposé par le comité d'admission ;
- Un ergothérapeute pour qui le CIP ou le syndicat de l'Ordre a demandé une inspection professionnelle ;
- Un ergothérapeute ayant fait l'objet d'une inspection professionnelle avant ou au cours du programme d'inspection 2008-2009 ;
- Un ergothérapeute dont le numéro de permis débute par 16 (2016), ou antérieurement à 2016, qui n'a jamais fait l'objet d'une inspection professionnelle.

FORMATIONS CONTINUES POUR ERGOTHÉRAPEUTES

NOUVELLE FORMULE DE DEUX DEMI-JOURNÉES EN VISIOCONFÉRENCE

SUJETS OFFERTS :

- Manutention manuelle (SIPM)
- Ergonomie de bureau
- Analyse ergonomique (modèle conceptuel)
- Limitations fonctionnelles
- Évaluation d'un poste en fonction d'un segment précis du corps
- Coffre à outils en réadaptation

PASCALINE ELOY MET À PROFIT SES CONNAISSANCES ET SON EXPÉRIENCE POUR OFFRIR DES FORMATIONS AUX ERGOTHÉRAPEUTES QUI VEULENT MIEUX S'OUTILLER DANS LE CHAMP DE L'INTERVENTION ERGONOMIQUE, SANTÉ AU TRAVAIL ET RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE.



FAITES VENIR LA FORMATRICE DANS VOTRE ENTREPRISE

LES FORMATIONS PEUVENT ÊTRE DONNÉES À VOTRE ÉQUIPE DIRECTEMENT DANS VOTRE MILIEU DE TRAVAIL ET PEUVENT ÊTRE PERSONNALISÉES POUR RÉPONDRE À VOS BESOINS.

INSCRIPTIONS :

www.loyergo.com/formations

info@loyergo.com

450-522-0318



Au final 90 % des ergothérapeutes inspectés voient la qualité de leur pratique confirmée par le comité d'inspection professionnelle.

2. L'inspection des aspects clinico-administratifs liés à l'exercice de la profession d'ergothérapeute dans le secteur privé

Le CIP prévoyait procéder à l'inspection des aspects clinico-administratifs liés à l'exercice de la profession d'ergothérapeute dans le secteur privé en réalisant 30 visites de lieux d'exercice du secteur privé.

Les critères suivants ont été utilisés pour sélectionner les ergothérapeutes à inspecter :

- Les ergothérapeutes exerçant dans un lieu d'exercice du secteur privé qui n'a pas encore été inspecté ;
- Les ergothérapeutes pour qui le CIP ou le syndicat de l'Ordre demandait une inspection professionnelle ;
- Les ergothérapeutes pour qui une inspection de contrôle était prévue en 2022-2023.

3. Résultats de l'inspection générale au 31 mars 2023

La poursuite du développement de l'application informatique servant à la gestion du processus d'inspection, un mouvement de personnel important et la mise en œuvre d'un chantier débuté au printemps 2022 ont obligé la réduction des cibles du programme annuel 2022-2023 et ce, de manière considérable. Le chantier visait entre autres, le passage à l'ère numérique et la transmission d'un bilan du CIP clair, ayant moins de recommandations et un visuel plus attrayant.

En ce qui a trait à l'inspection des

aspects clinico-administratifs, la transmission des avis d'inspection a dû être retardée afin que soit terminé le programme de l'année antérieure.

4. Quelques statistiques

Durant l'année 2022-2023, le CIP a transmis un « Avis de vérification » de la compétence à 158 ergothérapeutes pour le volet de la compétence. Ces envois n'ont pas permis l'atteinte des cibles en raison d'enjeux technologiques liés au chantier qui ont obligé le report des envois d'avis. Au total, 112 ergothérapeutes ont fait l'objet d'une inspection professionnelle de leur compétence. Pour le programme d'inspection des aspects clinico-administratifs, les 35 avis d'inspection visant les aspects clinico-administratifs dans le secteur privé ont été transmis en janvier et février 2023 et au total 22 ergothérapeutes ont fait l'objet d'une inspection des aspects clinico-administratifs. Il est à noter que la vérification du respect des normes sanitaires en vigueur n'est plus effective.

Le CIP est composé de seize ergothérapeutes qui exercent dans des secteurs d'activités différents et qui sont reconnus par leurs pairs pour la qualité de leur pratique professionnelle. Le CIP a tenu 25 réunions (dont 10 extraordinaires) durant lesquelles il a finalisé 149 dossiers issus du programme de surveillance 2022-2023 et des programmes antérieurs.

Le processus d'inspection permet un regard sur la pratique professionnelle afin d'assurer la protection du public.



Il est très certainement un processus anxiogène pour les membres, mais de manière générale la pratique professionnelle évaluée par l'inspection démontre un très haut niveau de compétence chez les ergothérapeutes. En effet, cette année seulement 5 % des membres inspectés devront démontrer des preuves de correction de lacune alors que 4 % devront avoir une inspection de contrôle. Au final 90 % des ergothérapeutes inspectés voient la qualité de leur pratique confirmée par le comité d'inspection professionnelle.

Force est de constater que la rigueur des ergothérapeutes est toujours au rendez-vous !



RAPPEL : Mettre à jour ses renseignements personnels

Il est de la responsabilité individuelle des membres de faire la mise à jour des informations qui les concernent, en temps réel. Deux informations sont particulièrement importantes : le lieu d'exercice et l'adresse courriel.

Lieu d'exercice

Le lieu d'exercice sert notamment au processus d'inspection afin de cibler les inspections pouvant être réalisées. Sa mise à jour est essentielle, car le lieu d'exercice permet d'orienter le choix des inspections et de s'assurer que les

ergothérapeutes répondent aux critères du programme d'inspection envisagé.

Afin de vous aider à ajouter, fermer ou modifier un lieu d'exercice, vous pouvez consulter dès maintenant la procédure « Mise à jour de vos renseignements professionnels ».

Vous pouvez y accéder en tout temps sur le site Web de l'Ordre www.oeq.org. Dans l'onglet « Ergothérapeutes », cliquez sur « L'Ordre et moi », puis sélectionnez « Mon inscription au Tableau de l'Ordre ». Sur cette page, vous trouverez le lien dans la section « Déclaration des lieux d'exercice », au premier paragraphe appelé « Règle générale ».

Prenez note que vous devez nous faire connaître tous les lieux où vous exercez la profession et aviser l'Ordre de tout changement à ce sujet dans les 30 jours du changement en modifiant vos renseignements dans votre espace membre sur le site Web de l'Ordre.

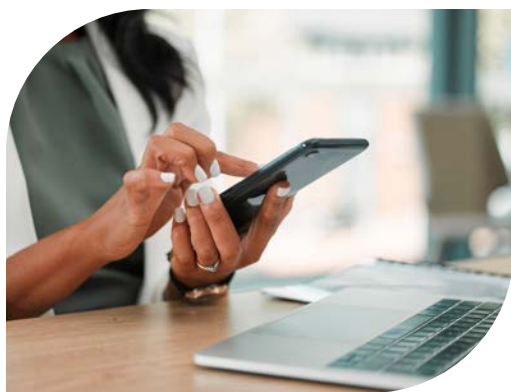
Adresse courriel

Une adresse courriel valide nous permet de communiquer avec vous au besoin. Elle est nécessaire lors de la période d'élection annuelle de votre région électorale ou pour les communications en lien avec l'inspection.

Pour effectuer une mise à jour de votre adresse courriel, vous pouvez accéder en tout temps sur le site Web de l'Ordre www.oeq.org à la section « Modification des coordonnées et des lieux d'exercice », en cliquant sur la section « Espace membre ». Vous pourrez modifier directement vos coordonnées téléphoniques et votre courriel sur cette page.

Nous vous rappelons que lorsque vous omettez de faire la mise à jour de votre lieu d'exercice dans le délai requis de 30 jours, vous contrevenez à l'obligation indiquée au Code des professions [article 60]. De plus, une adresse courriel et un lieu d'exercice qui ne sont pas à jour peuvent compromettre votre participation aux élections annuelles, qui nécessitent que ces informations soient exactes. Finalement, des coordonnées qui ne sont pas à jour contribuent à alourdir le processus lors de votre inscription annuelle au Tableau de l'Ordre, et occasionnent plus de démarches pour le personnel de l'Ordre.

Prendre l'habitude de mettre à jour ses renseignements personnels en temps réel, c'est gagnant pour tout le monde !



Sa mise à jour est essentielle, car le lieu d'exercice permet d'orienter le choix des inspections et de s'assurer que les ergothérapeutes répondent aux critères du programme d'inspection envisagé.

Prix, bourses et subventions



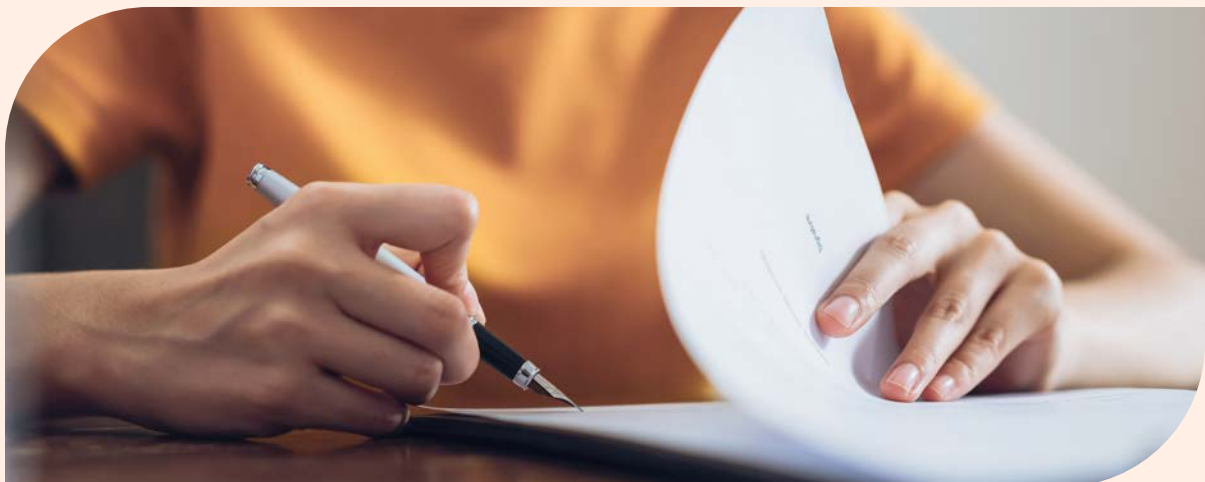
Appel de candidatures 2023

L'ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC (L'ORDRE) DÉCERNE DES PRIX, DES BOURSES ET DES SUBVENTIONS AFIN DE SOULIGNER LA CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE D'ERGOTHÉRAPEUTES OU D'ÉTUDIANTS À LA MISE EN VALEUR, À L'ACCROISSEMENT, À LA PROMOTION ET À L'ACTUALISATION DES COMPÉTENCES EN ERGOTHÉRAPIE. CES PERSONNES, PAR LEURS ACTIONS IMPORTANTES, SONT RECONNUES PAR LEURS PAIRS AINSI QUE PAR L'ORDRE COMME DES INDIVIDUS CONSTAMMENT PRÉOCCUPÉS PAR LA QUALITÉ DES SERVICES D'ERGOTHÉRAPIE OFFERTS À LA POPULATION QUÉBÉCOISE. L'ORDRE SOULIGNE AINSI LEUR APPORT IMPORTANT À SA MISSION DE PROTECTION DU PUBLIC.

30

PRIX, BOURSES ET SUBVENTIONS OCTROYÉES

- Prix Excellence – En collaboration avec La Capitale
- Prix Innovation
- Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec
- Prix de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec
- Bourse de recherche – En collaboration avec La Personnelle
- Projet de maîtrise
- Projet de doctorat
- Projet de postdoctorat
- Bourse de recherche – projet de recherche clinique – En collaboration avec Leika Équipement médicaux
- Subvention de recherche – projet de transfert des connaissances
- Programme de partenariat OEQ-REPAR



PROCÉDURE DE MISE EN CANDIDATURE

Afin de proposer votre candidature ou celle d'un collègue pour l'un des concours du programme *Prix, bourses et subventions* de l'Ordre, vous devez fournir l'ensemble des documents décrits à l'appel de candidatures du prix en question. Soyez attentif, car les documents requis ainsi que les dates limites diffèrent d'un prix à un autre. Pour obtenir l'appel de candidatures ainsi que les formulaires de mise en candidature, rendez-vous au www.oeq.org, à la page [Ergothérapeutes > Prix, bourses et subventions](#) > Mise en candidature et téléchargez le document « Consignes et formulaire de mise en candidature » du prix qui vous intéresse.

LE COMITÉ DES PRIX

Le comité des Prix est composé de trois à cinq membres de l'Ordre provenant de secteurs d'activité variés ; il a pour mandat :

- **étudier** les candidatures soumises aux concours du programme des Prix de l'OEQ et recommander les lauréats au comité exécutif ou au Conseil d'administration ;

- **analyser** le processus de sélection des lauréats pour les concours du programme et proposer les ajustements jugés pertinents.

La coordination du programme et la présidence du comité sont assumées par un membre de la permanence de l'Ordre.

LE COMITÉ BOURSES ET SUBVENTIONS

Le comité Bourses et subventions est composé de cinq à sept membres de l'Ordre, dont un représentant de chacun des départements d'ergothérapie des universités du Québec ; il a pour mandat :

- **étudier** les candidatures soumises aux concours du programme Bourses et subventions de l'OEQ et recommander les lauréats au comité exécutif ou au Conseil d'administration ;

- **analyser** le processus de sélection des lauréats pour les concours du programme et proposer les ajustements jugés pertinents.

La coordination du programme et la présidence du comité sont assumées par un membre de la permanence de l'Ordre.

PROGRAMME DE PARTENARIAT OEQ-REPAR

L'Ordre est associé au Réseau provincial de recherche en adaptation-réadaptation (REPAR) afin de promouvoir le développement de la pratique basée sur les preuves scientifiques en soutenant la recherche clinique en ergothérapie dans le domaine de la déficience physique.

LE COMITÉ D'ÉVALUATION

Les demandes sont évaluées par un comité bipartite composé d'un représentant du Conseil scientifique du REPAR (un membre clinicien, un membre régulier ou un étudiant post-doctoral) et d'un membre de l'Ordre détenant un doctorat.



Tous les détails du programme Prix, bourses et subventions sont disponibles sur le site Web de l'OEQ : <https://www.oeq.org/ergotherapeutes/prix-bourses-et-subventions/mise-en-candidature.html> <



Ergothérapeutes en action

Un guide pour aménager des espaces sensoriels en unité d'hébergement

Chloé Aquin, erg., M. Sc. avec la contribution de Claudé Vérité-Aubry, erg., M. Sc.

LES SYMPTÔMES COMPORTEMENTAUX ET PSYCHOLOGIQUES DE LA DÉMENCE (SCPD) PRÉSENTS CHEZ LES AÎNÉS AYANT DES TROUBLES NEUROCOGNITIFS MAJEURS SONT DEVENUS UN ENJEU IMPORTANT POUR LES MILIEUX DE SOINS DE LONGUE DURÉE.

En plus d'avoir des impacts fonctionnels majeurs pour la personne, les SCPD ont également des répercussions considérables sur les proches aidants et les soignants. Les approches non pharmacologiques sont indiquées en premier lieu pour gérer les SCPD (MSSS, 2014). Parmi celles-ci, les approches sensorielles sont recommandées, entre autres, car elles peuvent contribuer à améliorer l'humeur et le comportement, à améliorer les interactions sociales et à favoriser le bien-être (Livingston et coll., 2014; Sanchez et coll., 2013; Strøm et coll., 2016). Ainsi, l'utilisation d'approches sensorielles par l'aménagement d'espaces sensoriels constitue une intervention innovante et intéressante pour la pratique des ergothérapeutes auprès de cette clientèle.

Toutefois, peu de milieux d'hébergement disposent de matériel sensoriel ou occupationnel et encore moins d'espaces sensoriels. Ces derniers se définissent comme des environnements sécuritaires et thérapeutiques permettant de contrôler facilement le type et la quantité de stimulation sensorielle selon les besoins de chacun (ex. : préférences sensorielles) [Champagne, 2018]. L'ergothérapeute est un professionnel tout indiqué afin d'aider les milieux d'hébergement à aménager ces espaces ainsi qu'à choisir du matériel occupationnel et sensoriel pertinent pour la clientèle aînée présentant des SCPD. L'expérience de l'aménagement d'un espace sensoriel à l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal (IUGM) peut en témoigner.

En effet, à l'automne 2019, grâce à un don de la fondation de l'IUGM et avec l'implication de plusieurs acteurs, un projet pilote d'aménagement d'espace sensoriel a été mis

L'ergothérapeute est un professionnel tout indiqué afin d'aider les milieux d'hébergement à aménager ces espaces ainsi qu'à choisir du matériel occupationnel et sensoriel pertinent pour la clientèle aînée présentant des SCPD.



sur pied à l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal. Du choix de l'emplacement aux choix de matériel, ce fut un processus exhaustif dans lequel

une ergothérapeute a agi en qualité de maître d'œuvre afin d'optimiser l'aménagement du lieu choisi. Depuis son ouverture en janvier 2020, l'espace sensoriel a été utilisé librement jour et nuit. Par ailleurs, le projet a été un tel succès qu'un nouvel espace sensoriel a été aménagé à l'automne 2022.

À la suite du premier aménagement, une étude exploratoire qualitative descriptive visant à recueillir la perception des soignants par rapport à l'implantation d'un espace sensoriel dans leur unité en milieu d'hébergement a été réalisée par deux étudiantes à la maîtrise en ergothérapie [C. Alarie, F. Dionne, C. Aquin et N. Bier, 2020]. Cette étude a permis d'identifier les facilitateurs (ex. : accessibilité en tout temps de l'espace sensoriel, accompagnement à son utilisation) et les obstacles (ex. : contraintes physiques et organisationnelles) à l'implantation d'un espace sensoriel en milieu d'hébergement ainsi que ses effets bénéfiques perçus (ex. : effet positif immédiat sur le bien-être des résidents, facilitation du travail des intervenants). À partir des résultats de cette étude exploratoire

et de l'expérience clinique vécue à l'IUGM, un guide d'aménagement d'espace sensoriel a pu être rédigé afin de fournir un outil clinique pertinent et facilitant pour les gestionnaires et les professionnels. Il permet d'avoir une vue d'ensemble sur le matériel adéquat, les coûts, la conceptualisation de l'espace et de prévenir plusieurs difficultés inhérentes à la mise en place d'un tel projet. Il est maintenant accessible en ligne sur le site de l'IUGM : https://iugm.ca/sites/iugm/files/media/document/Espace%20Sensoriel_25nov2022_Web.pdf

Les ergothérapeutes sont des acteurs de choix de par leur expertise centrée sur l'occupation et leur vision holistique pour contribuer aux initiatives innovantes comme celle-ci. Le guide de l'espace sensoriel constitue un outil intéressant pour les ergothérapeutes en les aidant à concrétiser leurs projets d'implantation d'espace sensoriel dans les milieux d'hébergement afin d'augmenter les possibilités d'engagement occupationnel des aînés ayant des troubles neurocognitifs majeurs (TNCM).



RÉFÉRENCES

Alarie, C., Dionne, F., Aquin, C. et Bier, N. (2020). Perspective des intervenants et des proches aidants quant à l'implantation d'un espace sensoriel sur une unité de soins de longue durée chez des personnes présentant des SCPD. *Présenté au colloque des finissants à la maîtrise en ergothérapie de la faculté de médecine de l'Université de Montréal.*

Champagne, T. (2018). *Sensory modulation in dementia care: Assessment and activities for sensory-enriched care.* Jessica Kingsley Publishers.

Livingston, G., Kelly, L., Lewis-Holmes, E., Baio, G., Morris, S., Patel, N., Omar, R.Z., Katona, C., et Cooper, C. (2014). Non-pharmacological interventions for agitation in dementia: Systematic review of randomised controlled trials. *The British Journal of Psychiatry*, 205(6): 436-442.

Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). (2014). *Processus clinique visant le traitement des symptômes comportementaux et psychologiques de la démence.* Québec: gouvernement du Québec.

Sánchez, A., Millán-Calenti, J.C., Lorenzo-López, L., et Maseda, A. (2013). Multisensory Stimulation for People With Dementia: A Review of the Literature. *American Journal of Alzheimer's Disease & Other Dementias*, 28(1): 7-14.

Strøm, B. S., Ytrehus, S., & Grov, E. K. (2016). Sensory stimulation for persons with dementia: a review of the literature. *Journal of clinical nursing*, 25(13-14), 1805-1834.

Pratique clinique La culture au cœur de l'occupation : comment développer sa compétence interculturelle ?

Alexia Alaux, est ergothérapeute diplômée de l'Université Laval, œuvrant en pratique privée. En parallèle des interventions en clinique, elle a à cœur d'agir à un niveau plus méso voire macro-systémique. En effet, elle est impliquée en recherche en santé communautaire en lien avec les sciences de l'occupation à une échelle populationnelle et est également engagée dans plusieurs projets en entrepreneuriat social. Elle a travaillé dans divers territoires : Polynésie, Communauté Cri Eeyou Istchee, Communauté Inuit, Togo. Elle est également cofondatrice d'un centre pour promouvoir l'accessibilité des soins et offrir des services de santé aux demandeurs d'asile. Pour joindre l'auteure : alaux.alexia@gmail.com



Mise en contexte de la diversité culturelle au Québec
Au Canada, 1 personne sur 5 est née à l'étranger. En 2011, au sein de sa population, le Canada comptait un total d'environ 6 775 800 personnes nées à l'étranger qui sont arrivées comme immigrants. Ces personnes représentaient 20,6% de la population totale avec plus de 200 origines ethniques (Statistique Canada, 2011). Toujours d'actualité, en 2018, la dynamique politique du gouvernement canadien était de permettre à près d'un million de nouveaux arrivants d'être accueillis sur trois ans en 2018, 2019 et 2020 (Canadian Citizenship & Immigration Resource Center [CCIRC], 2018). Or, cette actualité n'est pas seulement propre au Canada. En effet, elle reflète davantage des flux migratoires internationaux qui deviennent de plus en plus présents. Des records historiques sont encore atteints avec, à ce jour, 26 millions de réfugiés dans le monde (Agence des Nations Unies pour les réfugiés, 2020). Nous constatons alors une réalité bien actuelle d'une population présentant une grande mixité. Les

données démographiques changent au sein du pays et la population québécoise compose avec de nouvelles réalités. Les thérapeutes sont donc, eux aussi, de plus en plus confrontés à des personnes présentant une grande diversité culturelle.

L'objectif de cet article est de mettre en lumière l'influence de la culture sur les occupations ainsi que d'offrir un outil pour permettre aux ergothérapeutes de développer leurs compétences interculturelles. Ainsi, nous aborderons, la définition de la culture, son impact sur l'occupation, certains enjeux possibles en thérapie, nous présenterons un outil pour améliorer la compétence interculturelle en tant que thérapeute puis nous ouvrirons sur le rôle de l'ergothérapie dans ce domaine pour promouvoir la justice occupationnelle au sein de la société.

Définition de la culture

Dans notre mise en contexte, la notion d'ethnie a été utilisée. Or, il faut bien envisager la culture dans sa globalité et comprendre qu'elle ne reflète pas seulement l'ethnie de la personne. En effet, la culture est multiple et variée et peut être de différents domaines : l'âge, le genre, la classe, le

L'objectif de cet article est de mettre en lumière l'influence de la culture sur les occupations ainsi que d'offrir un outil pour permettre aux ergothérapeutes de développer leurs compétences interculturelles.

milieu d'habitation, la famille, les loisirs, l'emploi, etc. C'est ainsi découvrir toute la complexité de ce concept et le réel défi à relever si l'on veut la définir. Nous nous appuyons ici sur la définition donnée par l'UNESCO (2001), lors de sa déclaration universelle sur la diversité culturelle, à savoir que la culture est considérée comme « l'ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social [qui] englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les

systèmes de valeurs, les traditions et les croyances ». De plus, au cours des échanges, la culture entre plusieurs personnes suit certains mécanismes. En effet, la culture est apprise, localisée, répétitive, relative aux valeurs ainsi que persistante et adaptable dans le temps (Bonder et Martin, 2013). De par ces spécificités, nous comprenons alors que chacun de nous, et donc chaque personne qui nous entoure, a finalement plusieurs cultures qui influencent sa façon de vivre au quotidien, ses perceptions et ses envies.

Comment la culture influence l'activité humaine / l'occupation ?

Comme évoqué précédemment, la culture détermine les modes de vie des personnes et par conséquent les activités. En effet, la culture a une influence importante sur les schémas occupationnels et, en parallèle, les choix occupationnels reflètent les croyances culturelles (Bonder, Martin et Miracle, 2004). Également, le choix, l'engagement et la signification occupationnels sont influencés par les croyances culturelles de la personne (Bonder, Martin et Miracle, 2004). Par exemple, le sens du travail, le bénévolat pour sa communauté, la valorisation du sport ou encore l'importance accordée aux activités familiales ne seront pas les mêmes en fonction de la culture de la personne. La culture détermine le sens, moule le comportement et incorpore de nouvelles informations qui vont être à leur tour réintégrées dans les schémas culturels de la personne. De plus, toujours selon ces mêmes auteurs, toute culture a une conception de l'activité humaine pouvant être exprimée à travers l'« être », l'« être en devenir » ou le « faire » ayant une influence continue sur la vie de la personne. Ainsi, la culture peut donc être centrale dans la relation entre la personne et l'activité



Ergothérapeutes en action

qu'elle réalise. Elle est déterminante pour bien comprendre les occupations des personnes, des groupes et des sociétés.

Enjeux de la culture en thérapie

Lorsqu'on s'engage en thérapie, il est parfois dit que trois cultures se font sentir dans la relation : 1. La culture du client ; 2. La culture de l'ergothérapeute et 3. La culture du milieu institutionnel. Plusieurs enjeux culturels peuvent alors apparaître.

Enjeux de la relation client – ergothérapeute

À travers la relation thérapeutique, les ergothérapeutes rencontrent des clients qui peuvent vivre des bouleversements importants dans leur vie et donc se retrouver en situation de vulnérabilité. Dans ce contexte, et d'autant plus si les personnes n'ont pas les mêmes cultures (différence d'ethnie, de classe, de sexualité, etc.), l'ergothérapeute peut parfois se retrouver en situation de supériorité de par son statut et son pouvoir décisionnel face à l'avenir thérapeutique de la personne. En effet, les différences culturelles s'accompagnent généralement de différences de pouvoir et de statut social



où les relations de discrimination se jouent au sein de la société entre des cultures dominantes et des cultures opprimées (Wylie, 2003 ; Beagan et Chacala, 2012). De plus, cet enjeu est parfois difficile à déceler, car l'ergothérapeute peut être imbriqué dans la culture occidentale, la culture de l'ergothérapie et la culture de ses organisations pouvant promouvoir des valeurs similaires à celles de la culture dominante (Nelson, 2007). Si l'ergothérapeute ne prête pas réellement attention à cette dynamique, une relation déséquilibrée peut être créée pouvant entraîner une stigmatisation puis une oppression.

Enjeux de la pratique centrée sur la personne et ses occupations significantes

Cette relation, qui peut être inconsciente et subtile de la part de l'ergothérapeute, peut parfois l'amener à regarder davantage ce que lui analyse comme important et donc à se détacher des réelles priorités de la personne. Cela peut également être créé en raison du milieu institutionnel qui exige des responsabilités ciblées et impose des obligations à l'ergothérapeute pouvant parfois différer des réelles priorités de la personne (ex : la non-malfaisance avec la sécurité à tout prix au détriment d'occupations réellement significantes

L'ergothérapeute a pour rôle de permettre aux personnes d'avoir un engagement, une participation et un rendement occupationnel satisfaisant pour elles afin qu'elles puissent réaliser leurs activités significantes au quotidien.

pour la personne). Or, selon l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (2020), l'ergothérapie est guidée par des principes éthiques comme le fait de défendre le droit de la personne à prendre des décisions pour elle ainsi que de promouvoir les occupations qu'elle juge significatives. Les droits occupationnels devraient donc être défendus pour respecter la perception de la personne avec son propre filtre culturel.

Enjeux des modalités thérapeutiques

De plus, selon Nelson (2007), malgré les meilleures intentions, la majorité des théories, des analyses, des outils thérapeutiques ou encore des procédures privilégient souvent les modes de savoir culturels des thérapeutes plutôt que ceux des clients. Surajouté à cela, en tant qu'ergothérapeute nous devons nous appuyer sur les données probantes qui elles-mêmes sont basées sur les valeurs de la culture dominante du pays et qui peuvent parfois alimenter cette discrimination (Nelson, 2007). Cette synergie est d'autant plus vraie que les données scientifiques peuvent facilement être interprétées comme objectives, neutres et donc universelles pour tous (Beagan et Chacala, 2012).

Pour promouvoir la justice et les droits occupationnels, l'ergothérapeute doit donc reconnaître le pouvoir et le privilège qu'il peut avoir sur certaines personnes qu'il accompagne. Cette conscientisation permet de réaliser ses influences culturelles et donc d'y être plus attentif afin d'offrir un accompagnement davantage centré sur la personne en lien avec ses réelles priorités. Cela permet également de favoriser une meilleure efficacité de l'accompagnement, car l'ergothérapeute ciblera plus rapidement les réels besoins et la personne pourra être davantage engagée. Développer sa compétence interculturelle peut alors être décisif.

Outils pour développer sa compétence interculturelle

Une fois qu'il est compris que la compétence interculturelle est fondamentale pour proposer un accompagnement centré sur la personne, sur quel outil s'appuyer pour être guidé ? Pour développer sa compétence interculturelle, nous aborderons ici le modèle des « [Soins adaptés à la culture](#) » (Muñoz, 2007)* qui permet d'avoir une vision globale des principales compétences à approfondir ([suivre le lien](#)). Le modèle est conceptualisé comme l'interaction de cinq composantes centrales interdépendantes concernant les

compétences/attitudes du professionnel qui sont ensuite imbriquées dans une composante mettant en lumière les facteurs environnementaux (voir figure 1, page suivante).

Chacun de ces éléments est essentiel au développement de la compétence interculturelle. De réelles mises en situation personnelles, des réunions de partages et des communautés de pratiques (entre professionnels de santé ou au sein de la population par exemple) peuvent ainsi être bénéfiques pour mieux comprendre ce concept, davantage prendre conscience de l'influence de sa propre culture, réaliser les différences individuelles au sein de chaque groupe culturel, développer son engagement continu et construire des stratégies pour offrir un accompagnement centré sur la personne en considérant ainsi vraiment sa culture.

Qui plus est, l'environnement joue un rôle majeur dans l'application de cette compétence interculturelle. Bien comprendre les facteurs environnementaux est important pour définir son rôle et son mandat, déterminer sa marge de manœuvre reliée au contexte organisationnel ainsi que chercher des options en co-construction avec ses clients. Cela permet de favoriser une réponse adaptée aux besoins et aux attentes de la personne en considérant les exigences externes. Également, cela est intéressant pour connaître les leviers, envisager les adaptations possibles et les changements qu'il faut oser proposer afin de faire évoluer le système institutionnel.

L'ensemble de ses éléments permet alors de construire une compétence interculturelle personnelle et collective par des moyens de réflexivité, d'actions et de mobilisations efficaces.

Ergothérapie et justice occupationnelle au sein de la société

L'accès à l'occupation a une importance majeure sur l'intégration culturelle des populations dans la société (Phaneuf, 2013). Des cultures opprimées (ex. : personnes réfugiées, personnes en situation d'itinérance) peuvent ainsi vivre de



* Jaime Phillip Munoz, "Culturally responsive caring in occupational therapy", *Occupational Therapy International*, 14 (4), 256-280

Figure 1

Définitions des composantes du modèle des « Soins adaptés à la culture » inspiré des écrits de Muñoz, 2007 et Vyncke, 2006. Traduction libre par l'auteur.

Composantes	Définitions et commentaires
Construire sa conscience culturelle	Réflexion sur soi pour mieux se connaître et identifier son propre héritage culturel avec l'influence sur ses perceptions, ses préjugés ainsi que ses capacités et limites à accompagner des clients culturellement divers (Muñoz, 2007). Une personne peut comprendre son rapport à l'autre si elle comprend d'abord sa propre culture (Vyncke, 2006). Il est alors recommandé de prendre le temps d'analyser une situation et de prendre de la distance par rapport à ses émotions face au choc culturel. Cela permet ainsi de mieux saisir les zones inconscientes de l'influence de sa propre culture sur ses interprétations et présomptions. L'objectif n'est pas de se positionner à savoir si ses présupposés sont bons ou mauvais, mais c'est d'être plus attentif aux jugements (parfois inconscients) que l'on porte, de mieux les comprendre et de considérer leurs limites.
Générer des connaissances culturelles	Développement et recherche par le praticien à élargir une base de connaissances qui l'aide à comprendre les visions du monde des clients culturellement divers. Pour cela, le praticien doit comprendre que les clients appartiennent à plusieurs cultures, avoir une définition large de la culture (qui va au-delà de simplement l'ethnie) et reconnaître les différences individuelles à l'intérieur de tout groupe culturel (Muñoz, 2007).
Engagement culturel vers la diversité de l'autre	Participer à des réelles rencontres avec des personnes culturellement diverses (dans un contexte professionnel ou personnel) afin de tester ses limites ainsi que de mettre en pratique ses connaissances et compétences culturelles (Muñoz, 2007).
Application des compétences culturelles	Être capable d'évaluer, d'intervenir, de créer une relation thérapeutique ouverte et accueillante ainsi que d'identifier et honorer les modes de vie des clients de cultures variées (et parfois différentes des siennes) (Muñoz, 2007). Exemples de stratégies : laisser la place à l'expertise du client de s'exprimer ; oser questionner précisément et favoriser l'expression pour bien comprendre et explorer la construction des occupations ainsi que leurs significances (il peut avoir une réelle différence entre l'occupation perçue par l'ergothérapeute et l'occupation vécue par le client) ; travailler sur les objectifs de la personne directement en fonction de ses réelles priorités, adapter le cadre des séances, etc. (Vyncke, 2006).
Exploration du multiculturalisme	Processus réflexif par lequel le praticien fait preuve d'une volonté intentionnelle et un engagement profond à élargir continuellement ses compréhensions et compétences culturelles afin de proposer un accompagnement en lien avec les meilleures pratiques (Muñoz, 2007). Une attitude d'ouverture, de réflexivité et d'apprentissage est alors nécessaire (Vyncke, 2006).
Contexte diversifié	Reconnaissance des facteurs environnementaux (rôle de facilitateurs ou d'obstacles) qui influencent l'expérience du praticien à proposer des soins adaptés à la culture tels que la présence de personnels de santé diversifiés ainsi que le soutien institutionnel et organisationnel (ex : temps disponible, modèle de prestations de services, rigidité du système, langage, etc.) (Muñoz, 2007).

grandes injustices occupationnelles (marginalisation, déséquilibre, apartheid, aliénation ou encore privation occupationnelle) [Christiansen et Townsend, 2011]. Or, l'ergothérapeute a pour rôle de permettre aux personnes d'avoir un engagement, une participation et un rendement occupationnel satisfaisant pour elles afin qu'elles puissent réaliser leurs activités significatives au quotidien. Afin de guider les interventions, l'environnement culturel est bien inscrit dans les modèles

théoriques en ergothérapie comme le modèle canadien du rendement et de l'engagement occupationnel (MCREO) [Townsend et Polatajko, 2008]. Mais cette composante est-elle assez approfondie, documentée et travaillée en pratique ? Pour véritablement répondre à son identité, à sa responsabilité professionnelle et à ses valeurs éthiques, l'ergothérapeute doit davantage considérer cette composante culturelle et s'impliquer d'un point de vue sociopolitique pour défendre les droits

occupationnels et l'inclusion des personnes dans la société [Kirsh, 2015 ; Townsend, 2003]. Il serait alors primordial de faire tomber certaines barrières préétablies, pour oser affirmer le réel pouvoir de l'occupation dans la société et développer de nouveaux champs d'intervention en ergothérapie. L'ergothérapeute pourrait alors avoir un rôle clef à différentes échelles dans la promotion des occupations significatives pour les cultures opprimées et favoriser ainsi une société plus inclusive.

Conclusion

En conclusion, nous pouvons dire que la culture influence grandement l'occupation vécue. Outiller l'ergothérapeute à la compétence interculturelle, c'est lui permettre d'adopter une attitude réflexive sur sa propre pratique afin de prendre conscience des enjeux culturels, diminuer les situations d'oppression, offrir un accompagnement centré sur la personne et défendre ses droits occupationnels en considérant réellement sa culture.

Outiller l'ergothérapeute à la compétence interculturelle pourrait aussi lui permettre d'être plus à l'aise pour accompagner les personnes en ce qui concerne leurs enjeux occupationnels précisément en lien avec leur environnement culturel. Ces changements sur le plan micro-systémique permettraient de développer des champs d'expertise pouvant effectuer des changements à une échelle plus grande sur le plan méso et macro-systémique (ex. : nouvelle(s) offre(s) de service(s), innovation sociale, politiques gouvernementales).

Ainsi, un champ d'expertise et des services en ergothérapie ancrés dans la culture pourraient être promus et approfondis ; c'est une approche de l'ergothérapie se positionnant dans le paysage sociopolitique et la défense des droits occupationnels des personnes en considérant de manière effective leur(s) culture(s). Les ergothérapeutes pourraient envisager et créer un nouvel ensemble de compétences dans leurs programmes de formation (universitaire et continue) par l'intermédiaire d'outils analytiques et pratiques afin de réaliser des actions engagées sur un plan micro, méso et macro-systémique (Kirsh, 2015).

Prendre conscience que la culture est au cœur de l'occupation permet d'oser approfondir le rôle clef que l'ergothérapeute peut jouer dans l'intégration des personnes dans la communauté. Cette dynamique permet aussi à l'ergothérapeute de faire évoluer les pratiques et de se positionner en tant qu'agent de changement dans ce domaine afin de promouvoir la justice occupationnelle dans la société.



RÉFÉRENCES

- Agence des Nations Unies pour les réfugiés. (2020). *Aperçu statistique*. <https://www.unhcr.org/fr/aperçu-statistique.html>
- Beagan, B. et Chacala, A. (2012). Culture and Diversity among Occupational Therapists in Ireland: When the Therapist is the 'Diverse' One. *British Journal of Occupational Therapy*, 75(3), 144-151. doi:10.4276/030802212X13311219571828
- Bonder, B. R., Martin, L., et Miracle, A.W. (2004). Culture emergent in occupation. *American Journal of Occupational Therapy*, 58, 159–168.
- Bonder, B.R. et Martin, L. (2013). Understanding culture. *Culture in clinical care: Strategies for competence*, (2^e édition, p. 19-44). SLACK Incorporated.
- Christiansen, C.H. et Townsend, E. (2011). *Introduction to Occupation: The Art of Science and Living*. Pearson Education International.
- Canadian Citizenship & Immigration Resource Center (CCIRC) Inc. (2018). *Combien d'immigrants viennent au Canada chaque année ?* <https://www.immigration.ca/fr/how-many-immigrants-come-to-canada-each-year>
- Kirsh, B. H. (2015). Transformer les valeurs en actions : La défense des intérêts en tant qu'impératif professionnel. *Canadian Journal of Occupational Therapy*, 82(4), 1-15.
- Muñoz, J.P. (2007) Culturally responsive caring in occupational therapy. *Occupational Therapy International*. 14(4), 256–280. doi: 10.1002/oti.238
- Nelson, A. (2007). Seeing white: a critical exploration of occupational therapy with Indigenous Australian people. *Occupational Therapy International*, 14(4), 237–255 (2007). doi: 10.1002/oti.236
- Ordre des Ergothérapeutes du Québec (2020). *Où est-ce que l'ergothérapie ?* <https://www.oeg.org/m-informer/qu-est-ce-que-l-ergotherapie.html>
- Phaneuf, M. (2013). *L'approche interculturelle, une nécessité actuelle : Regard sur la situation des immigrants au Québec et sur leurs difficultés*. <https://www.prendresoins.org/?p=2470>
- Statistique Canada (2011). *Immigration et diversité ethnoculturelle au Canada*. <https://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-010-x/99-010-x2011001-fra.pdf>
- Townsend, E. (2003). Reflections on power and justice in enabling occupation. *Canadian Journal of Occupational Therapy*, 70(2), 74-87.
- Townsend, E. et Polatajko H. (2008). *Faciliter l'occupation, l'avancement d'une vision de l'ergothérapie en matière de santé, bien-être et justice à travers l'occupation*. CAOT Publication ACE.
- UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (2001). *Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle*. https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000124687_fre_page=78
- Vyncke, R. (2006). La mobilisation en contexte interculturel : Guide pour la pratique. *Groupe Conseil Continuum Montréal*. <http://rqvvs.gc.ca/documents/file/mobilisation-interculturel.pdf>
- Wylie, A. (2003). Why standpoint matters. Dans R Figueroa et S.G. Hardings (dir), *Science and Other Cultures: Issues in Philosophies of Science and Technology* (p.26-28). Routledge.

Pleins feux sur la relève

Des ergothérapeutes lauréates universitaires finalistes de l'édition 2023 Force Avenir

Huit bachelières en sciences de la santé (ergothérapie, campus de Drummondville) ont été sélectionnées parmi les finalistes 2023 à Forces Avenir.

Par leurs initiatives, elles visent à promouvoir l'ergothérapie et à améliorer la santé et les habitudes de vie des personnes sous la forme de capsules imagées sur les différentes plateformes des réseaux sociaux. Leur projet « Ergo en quelques mots » permet de faire connaître la profession d'ergothérapeutes ainsi que ses bénéfices dans les différentes habitudes de vie.

Ces publications suscitent l'intérêt, augmentent la compréhension de l'ergothérapie et sensibilisent aux enjeux actuels de santé. Le projet développe également les compétences des étudiantes impliquées et favorise la collaboration interprofessionnelle. Le projet est soutenu par le département d'ergothérapie de l'UQTR et les capsules bénéficient de la validation des professeurs. Il offre des informations vulgarisées, des conseils et des astuces pour l'autogestion de la santé et promeut les bienfaits de l'ergothérapie.

« Ergo en quelques mots » a déjà connu un rayonnement important tant d'un point de vue local qu'international, et continue d'attirer l'intérêt et la reconnaissance de nombreux acteurs du domaine de la santé.



L'Ordre des ergothérapeutes du Québec félicite Caroline Tremblay, Anka Gilbert, Joëlle Vivier, Ariel Beaulé-Diamond, Noémie Dallaire, Jordane Giguère, Joanie Michaud et Valérie Beaugard pour la création de leur projet et leur souhaite la meilleure des chances !

Instagram <https://www.instagram.com/ergo.en.quelques.mots/?fbclid=IwAR0KdqPAVgeJGn4GKeC1LsRmbpB-zGmt-LIL8hG3-hjv-pP6f-cu0c6nHy7E>

Facebook https://m.facebook.com/profile.php?id=100084806030666&wtsid=rdr_OW1gGb2ZMUUVb50hF&rdr



« Ergo en quelques mots » permet de faire connaître la profession d'ergothérapeutes ainsi que ses bénéfices dans les différentes habitudes de vie.

Célébration de l'Excellence en ergothérapie : les lauréats du Colloque annuel de l'Ordre des ergothérapeutes 2023

LE 27 SEPTEMBRE DERNIER A MARQUÉ LA REMISE DES PRIX PRESTIGIEUX DE L'ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC, ALORS QUE TROIS ÉMINENTS(ES) PROFESSIONNELS(LES) SE SONT VUS HONORÉS LORS DU COLLOQUE ANNUEL DE L'ORDRE. CET ÉVÉNEMENT A ÉTÉ LE THÉÂTRE DE LA REMISE DES DISTINCTIONS HONORIFIQUES EN ERGOTHÉRAPIE, REFLÉTANT L'EXCELLENCE, L'INNOVATION ET L'ENGAGEMENT AU SERVICE DE LA PROFESSION ET DE L'ORDRE.

Prix d'Excellence
Le prestigieux **Prix d'Excellence** en ergothérapie a été remis à M^{me} Natasha Rouleau. Ce prix est décerné à un(e) ergothérapeute possédant plus de 15 années d'expérience, dont la carrière et les réalisations professionnelles incarnent l'excellence.

Natasha Rouleau, figure de proue dans le domaine de l'ergothérapie au Québec, a consacré sa carrière à l'excellence et à l'innovation. Sa contribution inestimable au développement de l'expertise en ergothérapie est une source d'inspiration pour l'ensemble de la communauté professionnelle. Son engagement indéfectible envers l'amélioration de la qualité des soins et sa capacité à créer des ponts entre la recherche et la clinique en font une ergothérapeute d'exception.

M^{me} Rouleau est particulièrement reconnue pour sa création révolutionnaire « ABC boum ! » — une méthode d'enseignement de la calligraphie. Cette méthode s'est imposée au fil des ans comme une approche essentielle pour l'enseignement et la rééducation de la graphomotricité. Elle est aujourd'hui adoptée par de nombreux enseignants et ergothérapeutes, tant pour les enfants en développement typique que pour ceux qui rencontrent des défis particuliers.

Félicitations à M^{me} Natasha Rouleau pour cette distinction exceptionnelle, qui vient saluer son engagement inébranlable envers l'ergothérapie, son dévouement à l'excellence et sa contribution significative au domaine de la santé au Québec.



Natasha Rouleau et Sylvie Laurendeau (Prix d'Excellence)

Prix Innovation

Le **Prix Innovation** a été attribué à M^{me} Marie-Hélène Forest, une ergothérapeute visionnaire, dont le travail novateur a transformé la pratique de l'ergothérapie dans son milieu d'exercice. Ce prix est attribué à un(e) ergothérapeute ayant eu un impact significatif et innovant sur la pratique de l'ergothérapie dans son environnement de travail.

M^{me} Marie-Hélène Forest se spécialise dans l'accompagnement des personnes amputées. Son travail s'étend à la recherche constante de nouvelles aides techniques susceptibles d'améliorer la qualité de vie de ses clients. Sa vision novatrice de l'ergothérapie la distingue de ses pairs. Elle a développé des protocoles pour aider ses patients à retrouver une vie active et épanouissante après une amputation.

Pleins feux sur la relève



Marie-Hélène Forest et Alexandre Nadeau (Prix Innovation)

Ce qui rend M^{me} Forest exceptionnelle, c'est son approche holistique envers ses patients. En plus d'enseigner des méthodes compensatoires pour surmonter les défis physiques, elle les encourage à adopter une nouvelle façon de penser lors de la résolution de problèmes. Cette approche globale et inclusive a permis à ses patients d'acquérir des compétences essentielles pour regagner leur indépendance et améliorer leur qualité de vie.

Le travail innovant de M^{me} Marie-Hélène Forest inspire toute la communauté des ergothérapeutes. Ses actions et projets originaux ont eu un impact significatif sur la pratique de l'ergothérapie et ont apporté des changements positifs dans la vie de ses patients. Son leadership dynamique et sa créativité sont un exemple pour tous, soulignant l'importance de l'innovation dans le domaine de la santé.

Félicitations à M^{me} Marie-Hélène Forest pour cette distinction bien méritée, qui témoigne de son dévouement envers l'ergothérapie et son engagement envers la nouveauté au service de ses patients.

Prix Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec

La remise du Prix Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) à M. René Quirion

Le Prix Mérite du CIQ est une distinction attribuée au nom du Conseil interprofessionnel du Québec, visant à honorer un individu qui s'est distingué par son dévouement exemplaire envers sa profession et son Ordre professionnel. Cette reconnaissance récompense les réalisations exceptionnelles des membres qui ont eu un impact significatif sur le développement de l'Ordre et ont apporté une contribution majeure au progrès de la profession, en harmonie avec les valeurs du système professionnel québécois.

M. René Quirion a été choisi comme lauréat en raison de son engagement inébranlable envers la profession d'ergothérapeute. Il s'est distingué par son implication active au sein du comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec. Sa contribution essentielle dans la révision du processus d'inspection a contribué

à garantir la qualité et l'intégrité de la profession, ainsi qu'à promouvoir la confiance du public.

De plus, M. Quirion s'est investi de manière significative dans le domaine de la réadaptation au travail et de la gestion de la douleur chronique. Ses recherches et son engagement dans ce domaine ont permis d'améliorer la qualité des soins et de promouvoir la récupération des patients atteints de douleur chronique, un défi majeur pour de nombreuses personnes.

La carrière de M. René Quirion illustre parfaitement l'engagement et le dévouement attendus de l'ergothérapeute. Sa contribution significative au développement de l'Ordre et son impact sur la profession font de lui un lauréat prestigieux du Prix Mérite du CIQ.

Félicitations à M. René Quirion pour cette reconnaissance exceptionnelle !



Danielle Boué, René Quirion et Alexandre Nadeau (Prix Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec)

Avis de limitation du droit d'exercice corrigé

PRENEZ AVIS que, par décision rendue le 9 juin 2023 en vertu de l'article 55 du *Code des professions*, le Comité exécutif de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec a, sur recommandation du Comité d'inspection professionnelle, **limité le droit d'exercice** de **M^{me} Sylvie Calixte**, erg. (permis n° 02-021), dont le domicile professionnel est situé à Montréal, comme suit :

- Limitation du droit d'exercer toutes activités professionnelles, sauf celles réalisées dans le cadre du stage clinique d'une durée de quatre-vingt-dix (90) jours dans le domaine de la réadaptation fonctionnelle et socioprofessionnelle. Cette limitation demeurera en vigueur jusqu'à la réussite du stage clinique [étape 1].
- Limitation du droit d'exercer toutes activités professionnelles, sauf celles réalisées dans le cadre de la supervision professionnelle

d'une durée de six (6) mois dans le domaine de la réadaptation fonctionnelle et socioprofessionnelle. Cette limitation demeurera en vigueur jusqu'à la réussite de la supervision professionnelle (partie 2).

- Limitation du droit d'exercer toutes activités de supervision de stagiaire en ergothérapie jusqu'à la réussite de l'ensemble des mesures de perfectionnement.

Ces **limitations du droit d'exercice** de M^{me} Sylvie Calixte sont **entrées en vigueur le 22 juin 2023**.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 182.9 du *Code des professions*. Il remplace l'avis publié le 22 juin 2022.

Montréal, le 17 octobre 2023

Nicole Charpentier,
directrice générale par intérim — secrétaire générale



Spécialiste en adaptation de véhicules et remorques pour personnes à mobilité réduite

20 Rue des Métiers,
Lavaltrie (QC) J5T 3L3

☎ 1 888 919-2555

🌐 www.tvrtechnologies.com

✉ info@tvrtechnologies.com

PRIORITÉ À LA MOBILITÉ



Votre gage de qualité

MEMBRE ACCRÉDITÉ



Avis de radiation

PRENEZ AVIS que, par décision rendue le 5 octobre 2023 en vertu de l'article 51 du *Code des professions*, le Comité exécutif de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec a ordonné la **radiation** du Tableau de l'Ordre de **M^{me} Nathalie Tessier** (n° de membre : 90-036), ayant son domicile professionnel à Gatineau. Cette décision découle du refus de M^{me} Tessier de se soumettre à l'examen médical ordonné par le Comité exécutif de l'Ordre le 20 juin 2023, en vertu de l'article 48 du *Code des professions*.

La décision du Comité exécutif étant exécutoire

à compter de sa signification, M^{me} Nathalie Tessier (n° 90-036) est donc **radiée** du Tableau de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec **à compter du 11 octobre 2023**, date de la signification de la décision du Comité exécutif.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 182.9 du *Code des professions*.

Montréal, le 11 octobre 2023

Nicole Charpentier,
directrice générale par intérim — secrétaire générale

Avis de radiation provisoire immédiate (Dossier 17-23-00051)

PRENEZ AVIS que, par décision rendue le 6 septembre 2023 dans le dossier disciplinaire 17-23-00051, le Conseil de discipline de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec a ordonné la **radiation provisoire immédiate** du Tableau de l'Ordre de **M^{me} Carline Siméon** (n° de membre : 91-036), ayant son domicile professionnel à Beloeil.

M^{me} Siméon est accusé d'avoir, à Saint-Hubert, entre le 8 décembre 2022 et le 21 mars 2023, commis des actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession et avoir fait défaut d'exercer sa profession selon les normes généralement reconnues et les règles de l'art.

L'ordonnance de radiation provisoire ayant été

rendue en présence de l'intimée, elle est réputée être ainsi signifiée à cette dernière dès le moment où elle est ainsi rendue. M^{me} Carline Siméon est donc **radiée provisoirement** du Tableau de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec **à compter du 6 septembre 2023**, et ce, jusqu'à la signification de la décision rejetant la plainte ou imposant une sanction, selon le cas.

Le présent avis est donné en vertu des articles 133 et 180 du *Code des professions*.

Montréal, le 6 septembre 2023

M^e Caroline Fortier,
secrétaire du Conseil de discipline

Le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue,
une terre d'opportunités

pour y bâtir vos rêves!

ERGOTHÉRAPEUTE?

*Amoureux·se des régions?
On est fait pour s'entendre!*



Contacte-nous
pour postuler ou
planifier un séjour
exploratoire
sans frais.



stephanie.allaire@ssss.gouv.qc.ca

© Mathieu Dubois



www.cisss-at.gouv.qc.ca/emplois-disponibles

**Centre intégré
de santé et de services
sociaux de l'Abitibi-
Témiscamingue**

Québec 

Formation continue 2023-2024



Nouvelle programmation

Retrouvez tous les détails du programme de formation continue 2023-2024 sur le [Portail.OEQ](#). Également, l'infolettre Info-OEQ vous informe tous les mois des mises à jour et des nouvelles activités au programme de formation continue.

Pour tout renseignement supplémentaire ou pour des activités de formation sur demande : formation.continue@oeq.org <

Formations en ligne

Balises encadrant la rédaction des écrits en ergothérapie pour une clientèle atteinte de troubles neuropsychologiques ou mentaux	Gratuit
Déontologie : système professionnel et obligations déontologiques	Gratuit
Dépistage des troubles cognitifs chez l'adulte et la personne âgée	
Mieux connaître le Référentiel de compétences et le portfolio électronique	Gratuit
Réflexion et pistes d'action pour prévenir les inconduites sexuelles	Gratuit
Utiliser la pratique réflexive afin d'améliorer ses compétences professionnelles	Gratuit

Formations en cours synchrones (journées ou demi-journées)

Positionnement assis, de la théorie à l'application clinique	19 mars 2024 (Québec)
Gestion des mesures de contrôle (contention et isolement) : rôle de l'ergothérapeute	15 et 22 février, 4 et 11 avril 2024
Programme d'entraînement à l'autocompassion pour les professionnel(le)s de la santé – Niveau 2	24 janvier (Montréal) ou 26 janvier 2024 (en ligne)
Tenue de dossiers en ergothérapie – Niveau avancé	30 novembre, 7 décembre 2023

Formations hybrides (préparation en ligne et cours synchrones)

De l'évaluation à la réadaptation cognitive – Clientèle âgée en CLSC, CHSLD et réadaptation – Niveau 1	8 et 9 février, 14 et 15 mars 2024
De l'évaluation à la réadaptation cognitive – Clientèle âgée en courte durée – Niveau 1	Programmation 2024-2025
De l'évaluation à la réadaptation cognitive – Clientèle âgée – Niveau 2: l'intervention	22 janvier 2024 (Québec)
Dysphagie et difficultés à l'alimentation chez l'adulte et la personne âgée : démarche ergothérapeutique	Programmation 2024-2025
Évaluation de l'inaptitude : approches éthique, juridique et clinique et processus d'évaluation	21, 22, 25 et 26 mars 2024
Gestion des mesures de contrôle : rôle de l'ergothérapeute auprès de la clientèle présentant une DI-TSA	12 et 19 février, 8 et 15 avril 2024
Gestion des mesures de contrôle (contention et isolement) : rôle de l'ergothérapeute en milieu scolaire	13 et 20 février, 2 et 9 avril 2024
Prévention et traitement des lésions de pression	1 ^{er} février et 13 Mars 2024 (Montréal)
SÉCuRE : Approche contextualisée et réflexion à l'évaluation de la sécurité domiciliaire en santé mentale	5 et 11 février 2023
Troubles neurocognitifs majeurs et SCPD : évaluation et approches d'intervention par l'ergothérapeute	Dates à venir au printemps

En collaboration avec le CAPRIT Formation hybride (préparation en ligne et cours synchrones)

Évaluer et favoriser le retour au travail des personnes absentes en raison de troubles mentaux courants	Du 7 février 2024 au 10 avril 2024
La réadaptation au travail pour une clientèle en oncologie	Du 23 janvier au 26 mars 2024
Réadaptation au travail : soutenir les personnes pour la prise de leurs décisions difficiles	Du 28 mars 2024 au 2 mai 2024
Utilisation de OISHT auprès de personnes présentant des troubles musculosquelettiques	Du 4 avril au 9 mai 2024

Formation continue autres organismes



La publication de l'information sur les activités offertes par d'autres organismes ne signifie pas que l'Ordre approuve les formations annoncées ni qu'il s'en porte garant. Pour plus de renseignements sur ces activités offertes par des organismes indépendants de l'Ordre ou pour vous inscrire, veuillez communiquer

avec l'organisme qui donne la formation. Consultez le [Portail.OEQ](#) dans la section « Activités de formations offertes par d'autres organismes » afin d'obtenir la liste plus complète et le calendrier mis à jour régulièrement. Vous y retrouverez aussi les hyperliens vers des programmes universitaires québécois de deuxième et troisième cycles les plus pertinents à la profession. <

Cours et ateliers

COVID LONGUE : COACHING ET MENTORAT PROFESSIONNEL POUR SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE PRATIQUE SÉCURITAIRE

Clinique universitaire de réadaptation de l'Estrie (Coop CURE)	Sur demande, individuel ou petit groupe	jacinthe.beauregard-millaire@usherbrooke.ca
--	---	--

APPRENDRE À AIDER VOS PATIENTS AVEC DES TROUBLES VISUELS

Point de Vue Solutions – Services en Basse Vision	Formation disponible selon la demande	https://www.povsolutions.ca/professional-training-sessions-1
---	---------------------------------------	---

APPROCHE INTERDISCIPLINAIRE POUR LA RÉADAPTATION DU MEMBRE SUPÉRIEUR PARÉTIQUE POST AVC

Lynda Rondeau, physiothérapeute et chercheuse-clinicienne	Formation disponible selon la demande	Lynda.Rondeau@USherbrooke.ca – 819 238-6307 https://formationphysioneuro.blogspot.com/2018/10/approche-interdisciplinaire-pour-la.html
---	---------------------------------------	--

MISE À JOUR DE L'ANATOMIE DU SYSTÈME NERVEUX CENTRAL ET DES PRINCIPALES PATHOLOGIES

Lynda Rondeau, physiothérapeute et chercheuse-clinicienne	Formation disponible selon la demande, en présentiel ou en ligne	Lynda.Rondeau@USherbrooke.ca – 819 238-6307 https://formationphysioneuro.blogspot.com/2020/04/mise-jour-des-connaissances-du-systeme.html
---	--	--

RÉADAPTATION POST-AVC : MISE À JOUR DES DONNÉES PROBANTES ET DES CONCEPTS CLINIQUES

Université de Montréal, faculté de réadaptation, programme d'ergothérapie	9 et 10 mai 2024 de 8 h 30 à 16 h 30	https://bit.ly/3ztMdZA
---	--------------------------------------	---

Webinaires - Formations en ligne

DÉMYSTIFIER LA COVID LONGUE – formation gratuite

Formation continue partagée (FCP) – Centre universitaire de santé McGill, en collaboration avec le CISSS de la Montérégie-Ouest

<https://fcp.rtss.qc.ca/course/view.php?id=12999>
Voir la bande-annonce : <https://vimeo.com/772052174/73f6b84a18>

JOUER AU YOGA : FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT SENSORIEL, MOTEUR, COGNITIF ET ÉMOTIONNEL DE TOUS LES ENFANTS, AVEC OU SANS BESOIN PARTICULIER

Mélanie Caouette, ergothérapeute et professeure de yoga pour les enfants ayant des besoins particuliers

ergotherapiemelaniecaouette@gmail.com
<https://forms.gle/drQdj4KCGUEcrfqDA>

LA BOÎTE À RÉUSSITES SUR LA DYSPRAXIE VISUO-SPATIALE – PARTIE 1

Françoise Lespérance, ergothérapeute de Jouer et Grandir

Formation en ligne de 6 h 30 sous forme de vidéos et documents PDF présentés en plusieurs chapitres et sous-chapitres (théorie, évaluation, analyse, intervention et adaptations).

francoise@jouer-et-grandir.com
819 592-2684
<https://jouer-et-grandir.com/dvs-formation-en-ligne/>

LA BOÎTE À RÉUSSITES SUR LA DYSPRAXIE VISUO-SPATIALE – PARTIE 2 : LES INTERVENTIONS EN ERGOTHÉRAPIE

Françoise Lespérance, ergothérapeute de Jouer et Grandir

Formation en ligne de 10 h 30 axée spécifiquement sur la préparation du plan d'intervention et du suivi de l'enfant DVS.

francoise@jouer-et-grandir.com
819 592-2684
<https://jouer-et-grandir.com/dvs-intervention-en-ergotherapie/>

ÉCRIRE LIBREMENT : COMPRENDRE, ÉVALUER ET COMMENCER À INTERVENIR DANS L'AXE DES RÉFLEXES PRIMITIFS (niveau de difficulté : avancé)

ACADÉMIE JCSI / Josiane Caron Santha, ergothérapeute

Formation en ligne. Inscriptions par cohortes (voir les dates sur le site), 21 h sur 12 mois à votre rythme.

service@josianecaronsantha.com
450 999-0566
www.josianecaronsantha.com

L'ÉCRITURE ET L'ERGOTHÉRAPIE : PRINCIPES ET APPROCHES D'ÉVALUATION ET D'INTERVENTION (niveau de difficulté : avancé)

ACADÉMIE JCSI / Josiane Caron Santha, ergothérapeute

Formation en ligne. Inscriptions par cohortes (voir les dates sur le site), 24 h sur 12 mois à votre rythme.

service@josianecaronsantha.com
450 999-0566
www.josianecaronsantha.com

LA MOTRICITÉ FINE EN PÉDIATRIE : COMPÉTENCES CLINIQUES POUR ERGOTHÉRAPEUTES (théorie, évaluation, intervention – Niveau de difficulté : modéré)

ACADÉMIE JCSI / Josiane Caron Santha, ergothérapeute

Formation en ligne. Inscriptions par cohortes (voir les dates sur le site), 21 heures sur 12 mois au rythme de l'ergothérapeute.

service@josianecaronsantha.com
450 999-0566
www.josianecaronsantha.com

L'ESSENTIEL EN ERGOTHÉRAPIE PÉDIATRIQUE : DÉVELOPPEMENT ET FONCTIONNEMENT DE L'ENFANT : INTRODUCTION À LA PERSPECTIVE ET AUX STRATÉGIES DE L'ERGOTHÉRAPIE (le sac à outil pour sauver du temps de planification – Niveau de difficulté : léger)

ACADÉMIE JCSI / Josiane Caron Santha, ergothérapeute

Formation en ligne. Inscriptions en tout temps. 14 h de formation continue sur 12 mois à votre rythme.

service@josianecaronsantha.com
450 999-0566
www.josianecaronsantha.com

DÉMARRER SON ENTREPRISE DANS LE DOMAINE DE L'ERGOTHÉRAPIE

Institut Kara

<https://institutkara.ca/ergotherapeute/>

Formations autres organismes

LA GESTION DE CONFLITS PROFESSIONNELS DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Université de Sherbrooke, Centre universitaire de formation continue <https://bit.ly/3qYKAip>

SAVOIR COMPOSER AVEC UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL EN PERPÉTUEL MOUVEMENT DANS LE MILIEU DE LA SANTÉ

Université de Sherbrooke, Centre universitaire de formation continue <https://bit.ly/3SqIS52>

FORMATION SUR LE MUTISME SÉLECTIF CHEZ L'ENFANT

Geneviève Bérubé, orthopédagogue <https://genevieveb.didacte.com/>

COMPTABILITÉ ET FISCALITÉ : CONNAISSANCES DE BASE POUR LE TRAVAILLEUR SALARIÉ ET/OU PRATICIEN EN PRATIQUE PRIVÉE

Formations Syllabus (3 h en ligne différée) avec Isabelle Savoie CPA info@formationssyllabus.com
www.formationssyllabus.com

IMAGE CORPORELLE : COMPRÉHENSION, ÉVALUATION ET TRAITEMENT avec Marie-Michèle Ricard, psychoéducatrice et psychothérapeute

Formations Syllabus info@formationssyllabus.com
www.formationssyllabus.com

LE PROGRAMME D'INTERVENTION DES FONCTIONS ATTENTIONNELLES ET MÉTACOGNITIVES (PIFAM) COMME OUTIL D'INTERVENTION DE GROUPE AUPRÈS D'ENFANTS ET D'ADOLESCENTS EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION

Centre de formation CENOP <https://www.cenopformation.com/produit/le-pifam-comme-outil-d'intervention-de-groupe-aupres-denfants-et-dadolescents-en-difficulte-dadaptation/>

GRANDIR ET LIRE : FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES ENFANTS DE 3 À 5 ANS GRÂCE AUX LIVRES

Valérie Kempa, ergothérapeute et bibliothécaire Formation en ligne de 3 h 30 sous forme de vidéos + document PDF info@valeriekempa.ca
<https://valeriekempa.ca/grandir-et-lire>

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT MOTEUR DES ENFANTS GRÂCE À SON BAC À RECYCLAGE, DES OBJETS DU QUOTIDIEN ET DES ÉLÉMENTS DE LA NATURE

Valérie Kempa, ergothérapeute et bibliothécaire Formation en ligne de 2 h 15 sous forme de vidéos + document PDF info@valeriekempa.ca
<https://www.valeriekempa.ca/favoriser-le-developpement-moteur-des-enfants>

COVID ET RÉSILIENCE par Boris Cyrulnik

Formations Psy Québec <https://www.formationpsy.ca/fr/>

LA DÉPRESSION : DÉFINITIONS, ÉVALUATION ET PSYCHOTHÉRAPIE par Antoine Pelissolo

Formations Psy Québec <https://www.formationpsy.ca/fr/>

LE TDAH par D' Annick Vincent, Clinique FOCUS

Formations Psy Québec <https://www.formationpsy.ca/fr/>

MÉMOIRE ET TRAUMA par Boris Cyrulnik

Formations Psy Québec <https://www.formationpsy.ca/fr/>

PROTECTION ET RÉSILIENCE par Boris Cyrulnik

Formations Psy Québec <https://www.formationpsy.ca/fr/>

TOC : ÉVALUATION ET TRAITEMENT par Antoine Pelissolo		
Formations Psy Québec		https://www.formationspsy.ca/fr/
TROUBLES DE L'ANXIÉTÉ : ÉVALUATION ET TRAITEMENTS par Antoine Pelissolo		
Formations Psy Québec		https://www.formationspsy.ca/fr/
AUTISME : RECOMMANDATIONS DE BONNES PRATIQUES		
Formations Psy Québec		https://www.formationspsy.ca/fr/
CONNAISSANCES DE L'AUTISME		
Formations Psy Québec		https://www.formationspsy.ca/fr/
LES CRISES D'ANGOISSE		
Formations Psy Québec		https://www.formationspsy.ca/fr/
JOURNÉE DE FORMATION EN PODOPÉDIATRIE		
Service de la formation continue et de la formation hors campus – Université du Québec à Trois-Rivières	Jusqu'au 31 décembre 2024	https://bit.ly/3Cs0A0B
ODYSSÉE TDAH : S'OUTILLER POUR MIEUX INTERVENIR		
La Fondation Philippe Laprise		https://fondationphilippelaprise.com/vivre-avec-le-tdah/ (voir Formations spécialisées santé)
BIOMÉCANIQUE CLINIQUE DES BLESSURES SPORTIVES		
Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)		https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/gscw031?owa_no_site=6823
PRENDRE SOIN DE SA SANTÉ MENTALE EN MILIEU DE TRAVAIL – formation gratuite		
illuxiLearn & Campus Amplio		https://info.illuxi.com/sante-mentale-au-travail-formation-gratuite
INTERVENTION EN ERGOTHÉRAPIE CHEZ LES PERSONNES AYANT DES PROBLÉMATIQUES D'ACCUMULATION COMPULSIVE, D'ENCOMBREMENT OU D'INSALUBRITÉ DE LEUR LOGEMENT		
Université de Montréal, faculté de réadaptation, programme d'ergothérapie	9 février 2024 de 8 h 30 à 16 h 30	https://bit.ly/3m6Czt2
RÉADAPTATION PRÉ-PROTHÉTIQUE ET PROTHÉTIQUE EN ERGOTHÉRAPIE SUITE À UNE AMPUTATION D'UN MEMBRE SUPÉRIEUR		
Université de Montréal, faculté de réadaptation, programme d'ergothérapie	4 et 5 avril 2024 de 8 h 30 à 16 h 30	https://bit.ly/411Cbur
INTERVENTIONS STRATÉGIQUES EN ERGOTHÉRAPIE AUPRÈS DES PERSONNALITÉS DIFFICILES — NIVEAU 1A		
Université de Montréal, faculté de réadaptation, programme d'ergothérapie	11 mars 2024 de 8 h 30 à 16 h 30	https://bit.ly/3GDSB4P

Leika

Équipements médicaux



PLUS DE 35 ANS... DE SOLUTION ET DE RÉSULTATS !

Fidèle à nos convictions et nous tenant à vos côtés pour la sécurité et le confort du patient, nous vous remercions d'être le point de contact entre nous et eux, en nous permettant de participer à ce noble travail qui est le vôtre.

Notre plus grande fierté, est d'avoir maintenu l'équilibre et la continuité de nos produits afin que vous puissiez prodiguer les meilleurs soins possibles à vos patients.

Leika désire participer au développement du système de santé et se tenir aux côtés de tous les professionnels, en particulier les ergothérapeutes. C'est pour cela qu'elle ajoute à son catalogue des nouveaux produits, afin de faciliter le choix et surtout vous aidez à atteindre vos objectifs.



medicaux@leika.ca
450-659-1991
Télécopieur : 450 659-4925



BROSSARD
Siège social
9585, rue Ignace
Local D
Brossard (Québec)
J4Y 2P3

Québec
710, rue Bouvier
Local 103
Québec (Québec)
G2J 1C2

Sherbrooke
1179, 12e Avenue Nord
Sherbrooke (Québec)
J1E 2X4